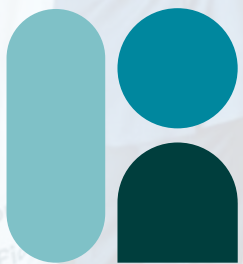




RAPPORT ANNUEL 2025



IBR-IRE

Instituut van de
Bedrijfsrevisoren
Institut des Réviseurs
d'Entreprises



Table des matières

Mot du président	4
Notre mission	8
Chiffres clés 2025	9
La profession	10
Outils de communication	12
« Parce que tu comptes »	13
Highlights 2025	14
Notre structure	17
Conseil	18
Comité exécutif	21
Collège des commissaires.....	21
Conseil des jeunes	22
Comité des travaux législatifs	24
Services internes	26



Accès à la profession	27
Normes et Doctrine d'audit	37
Commission des Normes	38
Missions déléguées	50
Registre public 2025	51
Commission Formation	59
Commissions d'études	64
Commission juridique	65
Commission ESG	69
Durabilité au sein de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises	76
Commission Services à la profession	79
Commission Secteur Public	83
Commission Secteur non marchand.....	87
Commission des questions comptables	90
Relations internationales	94
Colophon	99



Mot du Président

Une force stabilisatrice dans un environnement incertain

L'année 2025 a été marquée par d'importantes turbulences géopolitiques et budgétaires. Dans un contexte mondial caractérisé par l'imprévisibilité, les pressions inflationnistes et l'augmentation des faillites, une constante subsiste : la confiance demeure le fondement essentiel d'une économie saine. Le réviseur d'entreprises, trop peu visible auprès du grand public, joue dans ce contexte un rôle unique, mais encore trop discret. Notre profession incarne l'indépendance, la rigueur et la création de valeur au service de l'intérêt public, et constitue un facteur de stabilité dans un environnement en perpétuelle évolution.

Aujourd'hui, l'IRE rassemble plus de 1 000 membres et 500 stagiaires qui contribuent chaque jour à une croissance durable, à l'amélioration de la confiance des investisseurs et au renforcement du climat entrepreneurial en Belgique. Le rôle sociétal que nous assumons dépasse largement la dimension technique : notre opinion garantit la fiabilité des informations financières et non financières, un élément indispensable pour les entrepreneurs, les investisseurs, les citoyens et les décideurs.

Transformation numérique : accompagner le progrès tout en préservant le jugement professionnel

L'essor de l'intelligence artificielle constitue l'une des évolutions les plus déterminantes de ces dernières années. Cette technologie ouvre des perspectives importantes pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la profondeur de nos travaux, notamment grâce à l'automatisation des tâches répétitives et à l'analyse de volumes importants de données. Cependant, un principe demeure central : la valeur fondamentale de notre profession réside dans l'esprit critique, le jugement professionnel et l'expertise humaine du réviseur d'entreprises.





La technologie n'est performante que par la manière dont elle est utilisée et interprétée. L'IA peut soutenir et renforcer nos analyses, mais elle ne remplacera jamais la responsabilité humaine, l'évaluation éthique ni l'appréciation professionnelle. La combinaison de la puissance analytique de l'IA et du raisonnement critique du réviseur constitue une opportunité majeure pour notre métier. Cette complémentarité représentera un enjeu clé en 2026.

Reporting de durabilité : une responsabilité qui s'inscrit dans la durée

L'année 2025 a été marquée par les travaux relatifs au paquet Omnibus. Le Parlement européen est parvenu à un compromis visant à réduire considérablement les charges administratives et à limiter le nombre d'entreprises soumises à une obligation de certification de leurs informations en matière de durabilité. Nous appelons les décideurs à transposer ces mesures dans la législation belge, en tenant compte des spécificités du tissu entrepreneurial national.

Pour autant, l'ESG demeure essentiel. L'allègement des obligations européennes ne remet pas en cause la nécessité de renforcer nos compétences et nos missions dans ce domaine. Le reporting de durabilité continuera à créer de la valeur pour de nombreuses entreprises, même dans un cadre volontaire. Il ne doit pas être envisagé comme un simple exercice de conformité, mais comme un élément pleinement intégré à la stratégie et à la gouvernance.

L'IRE poursuit donc sa mission centrale : former ses membres et accompagner les entreprises vers un reporting plus transparent, plus robuste et plus durable. Au cours de l'année écoulée, au moins la moitié des réviseurs d'entreprises belges ont obtenu le certificat requis pour réaliser des missions d'assurance en matière de durabilité, démontrant ainsi leur volonté de se spécialiser et d'assumer pleinement leur rôle de conseillers et de garants de l'intérêt public.





Une profession en évolution

Au-delà des évolutions technologiques et réglementaires, notre secteur fait face à plusieurs défis structurels : attirer de nouveaux talents, maintenir un réseau de cabinets diversifié et résilient, et renforcer notre rôle dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

En 2025, la campagne « Parce que tu comptes », menée auprès des étudiants universitaires et des hautes écoles, ainsi que la modernisation de l'examen d'accès et du stage, ont permis de rendre la profession plus attractive et plus accessible. Un nouvel arrêté royal relatif à l'accès à la profession, attendu fin 2026/début 2027, viendra compléter ces évolutions.

Une transformation marquante de ces dernières années – appelée à se poursuivre en 2026 – concerne l'évolution des structures de cabinets. Alors que les modèles traditionnels dominaient historiquement, un éventail plus large de formes organisationnelles émerge aujourd'hui. De nouvelles sources de financement, la consolidation, la digitalisation et une spécialisation accrue génèrent des opportunités inédites, mais nécessitent une réflexion approfondie sur l'indépendance, la gouvernance et la qualité durable des missions. En 2026, nous renforcerons la collaboration avec les décideurs et les autorités de contrôle afin de garantir que ces évolutions consolident nos valeurs fondamentales et permettent de concilier opportunités, indépendance et qualité.





Perspectives pour 2026

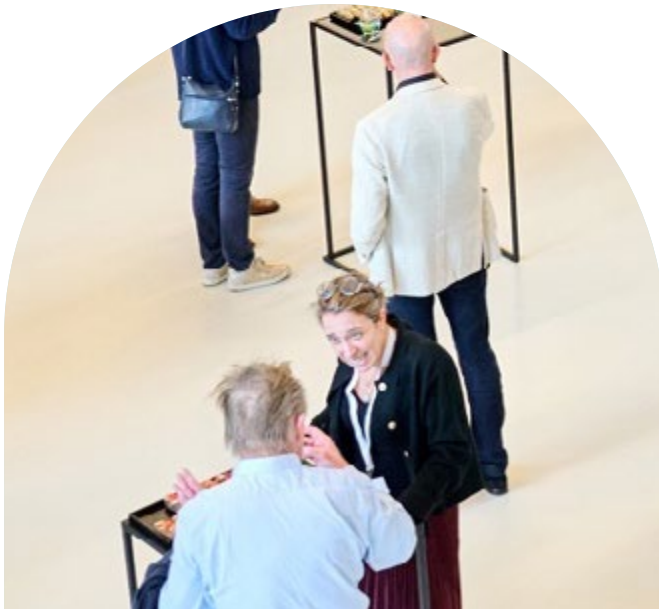
L'Institut ambitionne d'être non seulement un prestataire de services performant pour ses membres, mais aussi un partenaire fiable, compétent et résolument tourné vers l'avenir pour les entreprises, les décideurs politiques et la société. La collaboration avec l'ensemble de nos parties prenantes demeure essentielle : nous évoluons dans un écosystème où la confiance, le professionnalisme et la qualité sont au cœur de notre mission.

Notre ambition reste inchangée : protéger la confiance, servir l'intérêt général et garantir la qualité de nos missions. Avec notre plan stratégique « Ambitions 2030 », nous avons défini une trajectoire claire pour l'avenir de la profession en Belgique. Son déploiement s'effectuera progressivement, avec pragmatisme et optimisme, convaincus que les réviseurs d'entreprises jouent plus que jamais un rôle essentiel dans une économie belge saine et durable.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce rapport annuel, reflet de l'engagement, du professionnalisme et de la résilience de notre Institut et de ses membres.

Eric Van Hoof,

Président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises



Notre mission

L'Institut des Réviseurs d'Entreprises est une organisation professionnelle créée par la loi, qui soutient le réviseur d'entreprises dans l'accomplissement de son rôle crucial au sein du système économique et social, à savoir celui d'un expert financier qui, par son indépendance, son expertise et son intégrité, constitue un maillon essentiel pour la stabilité économique et la confiance de l'ensemble des acteurs.

Outre la promotion et la défense des intérêts de la profession, les principales tâches de l'IRE consistent notamment à fournir des services, à offrir une formation permanente aux réviseurs d'entreprises, ainsi qu'à assurer l'accès à la profession de réviseur d'entreprises.

Depuis 2017, la profession est soumise à une supervision publique indépendante, confiée au Collège de supervision des réviseurs d'entreprises (aussi appelé BAOB), qui contribue directement à la confiance du public dans la fiabilité des informations (non-)financières des sociétés et des organisations.

La fonction de réviseur - ou plus exactement d'auditeur légal - existe dans tous les pays où la libre entreprise a pu se développer. C'est pourquoi l'IRE entretient également des contacts étroits avec ses homologues d'autres pays et avec de nombreuses organisations internationales, qui se consacrent à l'harmonisation de la profession d'auditeur, notamment en matière d'éthique professionnelle, de formation, de travaux de contrôle et de normes d'audit.



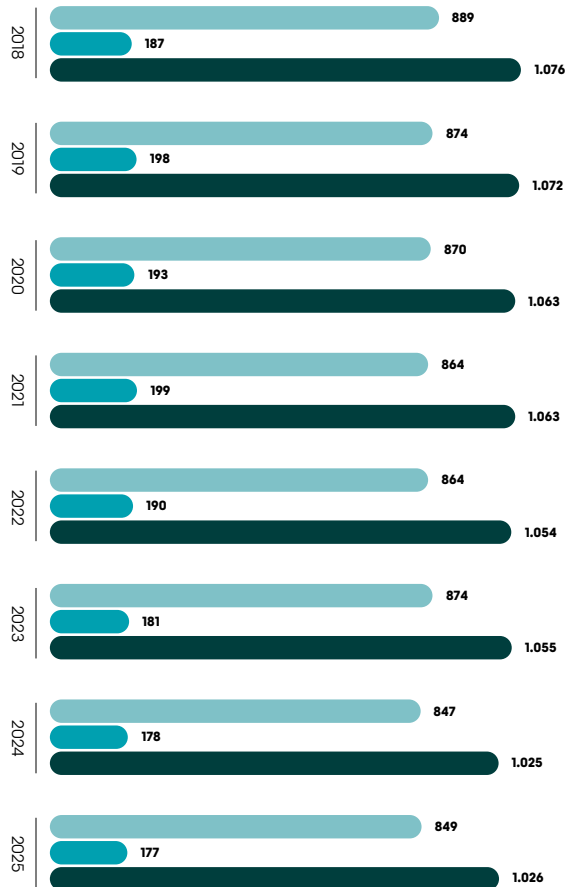
1

Chiffres clés 2025

La profession	10
Outils de communication	12
« Parce que tu comptes »	13

La profession

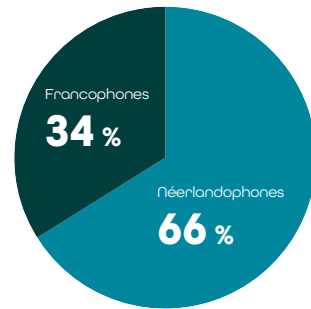
Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)



● Réviseurs d'entreprises (exerçant des missions révisorales)
● Réviseurs d'entreprises empêchés
● Total

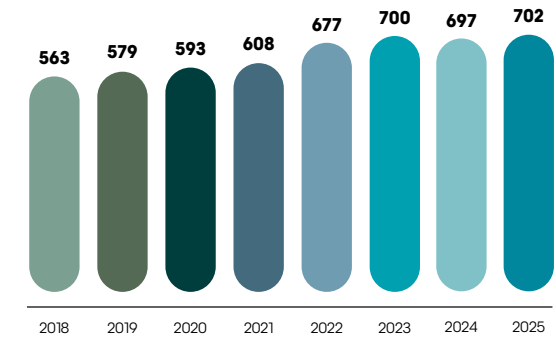
Nombre de réviseurs d'entreprises au 31/12/2025 • Source : Registre public au 31/12/2025

Répartition linguistique



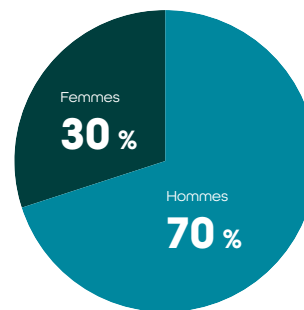
● Néerlandophones 680
● Francophones 345

Cabinets de révision



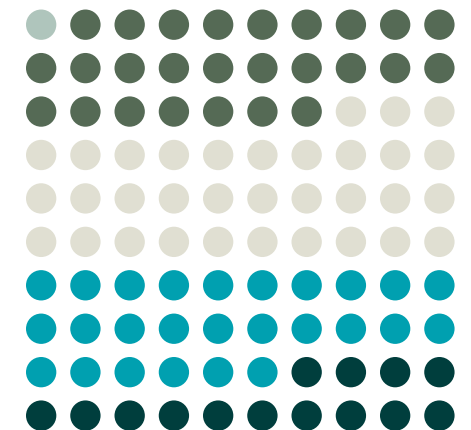
Nombre de cabinets de révision au 31/12/2025
 Source : Registre public au 31/12/2025

Répartition hommes-femmes



● Hommes 713
● Femmes 312

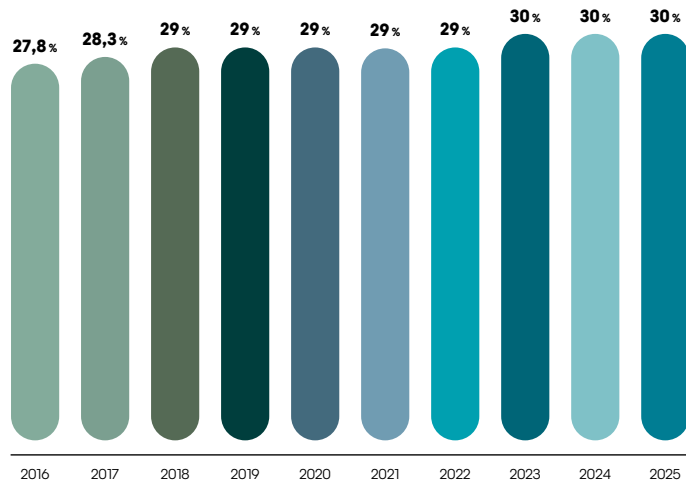
Répartition par tranche d'âge



● ≤ 30 (1 %) ● 41-50 (33 %) ● ≥ 61 (14 %)
● 31-40 (26 %) ● 51-60 (26 %) Age moyen : 48

La profession

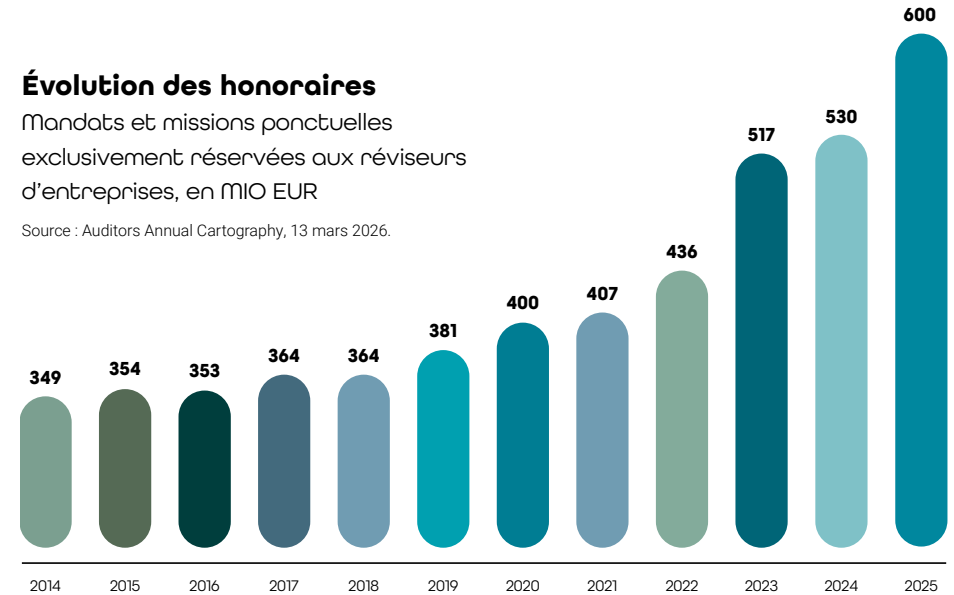
Évolution de la population féminine



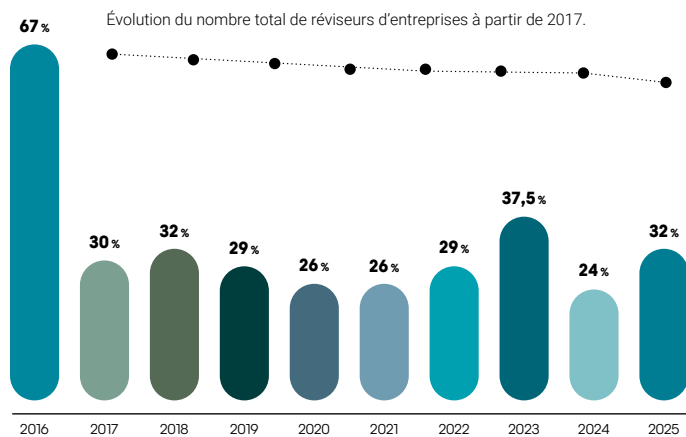
Évolution des honoraires

Mandats et missions ponctuelles exclusivement réservées aux réviseurs d'entreprises, en MIO EUR

Source : Auditors Annual Cartography, 13 mars 2026.



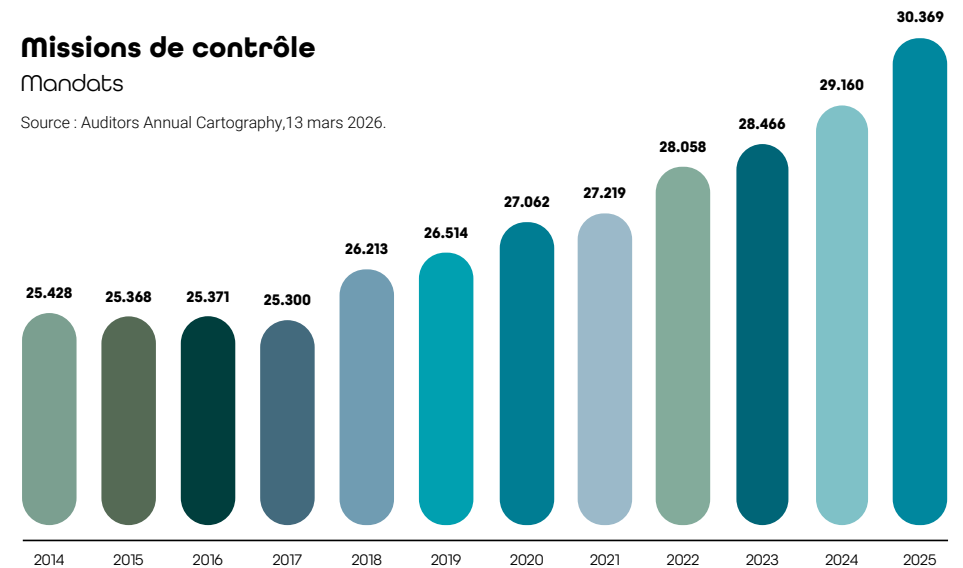
Évolution des prestations de serment de la population féminine



Missions de contrôle

Mandats

Source : Auditors Annual Cartography, 13 mars 2026.



Outils de communication

Le site internet de l'IRE en 2025

Nombre de visites :

289.678

(+4 % par rapport à 2024)

794

visites par jour

119.432

Visiteurs uniques
(-9 % par rapport à 2024)



Ordinateur

79,4%



Téléphone

20%



Tablette

0,6%

Nos réseaux sociaux en 2025



1.297 Followers

LinkedIn page 'Belgian Awards
For Sustainability Reports' (BAS)
(+26 % par rapport à 2024)



5.360 Followers

LinkedIn Company Page:
(+19 % par rapport à 2024)



397 Followers

Instagram:
(+34 % par rapport à 2024)



« Parce que tu comptes » : une campagne sur les réseaux sociaux, ciblant les jeunes

En mars 2025, l'IRE a lancé sa campagne digitale « Parce que tu comptes ». Devenez réviseur d'entreprises'. Destinée à promouvoir la profession de réviseur d'entreprises auprès des étudiants de bachelier et de master, cette campagne a permis de toucher plus d'un demi-million de jeunes en Belgique via les réseaux sociaux et les moteurs de recherche – un résultat au-delà des attentes.

La campagne s'est déroulée principalement sur les plateformes Meta (Facebook et Instagram), TikTok et Google Search. Le ciblage s'est concentré sur les jeunes en Belgique, francophones et néerlandophones, intéressés par l'enseignement supérieur.

La campagne s'est articulée en trois phases :

- **awareness** : accroître la visibilité du métier de réviseur d'entreprises ;
- **consideration** : amener les étudiants à envisager cette carrière, notamment grâce à des témoignages professionnels ;
- **conversion** : encourager les inscriptions à l'événement étudiant organisé à l'UGent en mai 2025.

Grâce aux plateformes en ligne les plus populaires – Facebook, Instagram, TikTok et Google Search – un public ciblé avec soin a été touché via des vidéos inspirantes, des images immersives et des messages adaptés.



Meta

Portée : 758.905
Clicks : 19.881
LP views / conversions : 8787



TikTok

Portée : 553.567
Clicks : 13.582
CTR : 0,39%



Google search

Clicks : 519
CTR : 6,10%



Google PF Max

Portée : 10.747
Clicks : 502
LP views / conversions : 393

2

**Highlights
2025**



Highlights 2025

31 mars : Lancement de la campagne en ligne « [Parce que tu comptes. Devenez réviseur d'entreprises](#) », destinée aux étudiants de bachelier et de master.

3 avril : Le Parlement européen approuve la proposition *Stop the Clock*. Les grandes entreprises obtiennent ainsi un report de leurs obligations de reporting CSRD. Dans son [communiqué de presse](#) du 10 avril, l'IRE plaide pour une transposition rapide en droit belge.

25 avril : L'Assemblée générale de l'IRE élit une [nouvelle équipe dirigeante](#) : Eric Van Hoof devient président, Inge Saeys accède à la fonction de vice-présidente et Inge Vanbeveren devient la nouvelle secrétaire générale.

7 mai : Première édition de « [Revive On Tour](#) » dans le foyer de la faculté d'Économie et de Gestion de l'UGent. Les étudiants ont pu participer à des sessions de speed-dating avec des réviseurs d'entreprises et des stagiaires.

Mai : Une délégation de l'IRE apporte, lors de sa [visite à Kinshasa](#), son soutien à l'adhésion de l'Ordre National des Experts-comptables (ONEC) à l'IFAC.

30 juin : Lancement de la consultation publique relative au projet de norme concernant l'application des normes internationales d'audit (ISA) 600 (révisée), 800 (révisée), 805 (révisée) et 810 (révisée) en Belgique.

3 juillet : Lancement de la consultation publique concernant le projet de norme relatif à la mission du professionnel dans le cadre du contrôle des opérations de fusion et de scission des sociétés, ainsi que le projet de norme relatif à la mission du professionnel dans le cadre de la transformation d'une entité.

16 septembre : Publication d'une nouvelle [plateforme ESG](#) destinée à soutenir le réviseur d'entreprises dans sa mission d'assurance limitée sur les informations en matière de durabilité.



Highlights 2025

17 septembre : La moitié des réviseurs d'entreprises belges sont désormais habilités à réaliser l'assurance des informations de durabilité.

22 septembre : 350 participants pour la cinquième édition de la [Journée du Révisorat](#), placée sous le thème du « réviseur d'entreprises de demain ».

3 octobre : Lancement de la consultation publique sur le projet de Norme relative à l'application de la norme ISRE 2400 (Révisée) Mission d'examen limité d'états financiers historiques en Belgique.

7 novembre : L'IRE publie une [analyse](#) de la première vague CSRD et des 41 rapports d'assurance limitée.

18 novembre : [24^e édition des BAS](#) (*Belgian Awards for Sustainability Reports*). Orac, Recticel, Lamifil, Bematrix et VPK sont les lauréats.

13 novembre : Le Parlement européen approuve un assouplissement majeur des obligations relatives au reporting de durabilité (CSRD) et aux exigences de diligence raisonnable (CSDDD).

4 décembre : La Chambre adopte la loi de transposition de la directive européenne *Stop the Clock* : deux années supplémentaires sont accordées pour les vagues 2 et 3 de la CSRD.

16 décembre : Le Parlement européen approuve définitivement l'accord Omnibus. Désormais, seules les entreprises atteignant cumulativement 1.000 travailleurs et un chiffre d'affaires annuel de 450 millions d'euros seront tenues de publier des informations en matière de durabilité.

3

Notre structure

Conseil	19
Comité exécutif	20
Collège des commissaires	21
Conseil des jeunes	22
Comité des travaux législatifs	24
Services internes	26



Conseil

De gauche à droite : Raf COX, Katleen DAEMS, Wim RUTSAERT, Eric VAN HOOFF (président), Xavier DOYEN, Inge SAEYS (vice-présidente), Guy COX (trésorier), Charles de STREEL, William RUTTEN, Laura GUARINO, Nico HOUTHAEVE, Olivier de BONHOME, Patricia LELEU, Alexis VAN BAVEL et Inge VANBEVEREN (secrétaire générale).

Conseil

L'IRE est dirigé par un Conseil, composé de 14 réviseurs d'entreprises, dont un exerce la fonction de président et un autre celle de vice-président. Les membres du Conseil sont élus par l'assemblée générale. En 2025, le Conseil s'est réuni 15 fois.



Président :
Eric VAN HOOF



Vice-président :
Inge SAEYS

Membres d'expression néerlandaise :



**Guy
COX**
Secrétaire-
trésorier



**Raf
COX**



**Katleen
DAEMS**



**Nico
HOUTHAEVE**



**Wim
RUTSAERT**



**William
RUTTEN**

Membres d'expression française :



**Olivier
de BONHOME**



**Charles
de STREEL**



**Xavier
DOYEN**
Secrétaire



**Laura
GUARINO**



**Patricia
LELEU**



**Alexis
VAN BAVEL**



Comité exécutif

De gauche à droite : Olivier de BONHOME, Inge SAEYS (vice-présidente), Eric VAN HOOF (président), Nico HOUTHAEVE et Inge VANBEVEREN (secrétaire générale).

Comité exécutif

La gestion quotidienne de l'IRE est confiée par le Conseil à un Comité exécutif, qui se réunit chaque mois et qui se compose au moins du président, du vice-président et de deux membres du Conseil.

Le Comité exécutif s'est réuni 16 fois en 2025.



**Eric
VAN HOOF**
Président



**Inge
SAEYS**
Vice-président



**Olivier
de BONHOMME**



**Nico
HOUTHAEVE**
Secrétaire

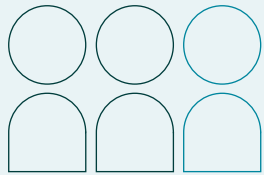
Collège des commissaires



**Myriam
BOUTON**



**Christian
CALUWAERTS**



Composition

Présidents :

Laura GUARINO et William RUTTEN

Membres :

Ewoud BOGAERT, Amine EL FERKHANI, Mike MEYERS, Lore MONDEN, Anne-Sophie SADIN et Gaëtan SEPULCHRE

Coordination :

Jan LAPLASSE et Maitena VANNETELBOSCH

Conseil des jeunes

Le Conseil des jeunes a été créé fin 2016 à l'initiative du Conseil et est composé de stagiaires et de jeunes réviseurs d'entreprises. Le Conseil des jeunes rassemble des stagiaires et de jeunes réviseurs d'entreprises afin de défendre leurs intérêts et de contribuer activement à l'avenir de la profession. Sa mission consiste à :

- Promouvoir la profession et renforcer l'image du métier de réviseur d'entreprises auprès des jeunes et du grand public ;
- Jeter des ponts avec le monde universitaire afin de convaincre des étudiants motivés ;
- Limiter le départ des jeunes stagiaires et réviseurs d'entreprises ;
- Mettre en relation les stagiaires, les jeunes réviseurs d'entreprises et l'IRE, et traduire leurs besoins et leurs attentes en recommandations concrètes ;
- Créer et animer une communauté dynamique pour les stagiaires et les jeunes professionnels, favorisant l'échange d'expériences et le développement de carrière.

Le Conseil des jeunes agit comme un partenaire de discussion pour le Conseil de l'IRE, en formulant des recommandations et en proposant des initiatives innovantes afin de soutenir l'évolution de la profession et de répondre aux besoins de la génération actuelle de réviseurs d'entreprises.

Activités en 2025

Réforme et nouvelle composition

En 2025, le Conseil des jeunes a fait l'objet d'une réforme en profondeur. Le Conseil de l'IRE a décidé de revoir son fonctionnement et d'instaurer une nouvelle composition. Laura Guarino et William Rutten ont décidé d'en assumer la présidence. Six nouveaux membres ont été recherchés par le biais d'un appel ouvert, avec une nomination définitive le 5 septembre. Le Conseil des jeunes renouvelé est officiellement entré en fonction le 1^{er} octobre 2025.

Par ailleurs, la déclaration de mission a été actualisée, les tâches essentielles y ont été clairement définies : défense des intérêts, promotion de la profession, renforcement de l'afflux de nouveaux membres et fonction de passerelle entre les jeunes, les stagiaires et l'IRE.

Recrutement, Formation et promotion de la profession

En 2025, le Conseil des jeunes a joué un rôle actif dans des initiatives visant à attirer des étudiants et à accroître la visibilité de la profession. Il a notamment contribué à des campagnes destinées aux étudiants, collaboré avec des écoles supérieures et des universités, et participé à la campagne en ligne « Parce que tu comptes ! », y com-

pris à travers le recueil de témoignages et la production de matériel vidéo.

Ces activités s'inscrivaient parfaitement dans le cadre de l'ambition stratégique de l'IRE visant à renforcer l'attractivité de la profession et à générer davantage de recrutement.

Community Event – 25 juin 2025

La cinquième édition s'est une fois de plus déroulée à Kattebroek (Dilbeek). L'événement a réuni des réviseurs et des stagiaires (candidats) pour une soirée riche en activités de réseautage et d'équipe. En 2025 également, le Conseil des jeunes a collaboré avec Touché Experience

pour organiser une activité d'équipe regroupant 18 équipes de 10 participants chacune, conçue autour des équipes des pays de l'UE. Ce concept a à nouveau pu être employé avec succès en tant qu'activité fédératrice pour les jeunes professionnels.

Préparation de nouveaux projets

Bien que son lancement soit prévu en 2026, des préparatifs importants ont déjà été entrepris en 2025 en vue de la Revisor Cup, un événement bilingue de connaissances et de compétition destiné aux étudiants. Le Conseil des jeunes a contribué à la collecte, à l'amélioration et à la structuration des questions du quiz et des propositions de format.



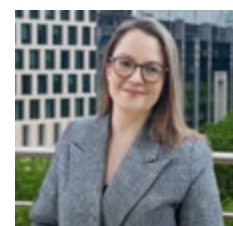
Comité des travaux législatifs

Ce Comité, qui s'est réuni 11 fois en 2025, soutient le Conseil dans sa fonction de veille législative et normative. Le Comité des travaux législatifs est chargé des cinq fonctions suivantes :

1. **Fonction de radar** : examen systématique des évolutions législatives intéressant la profession ;
2. **Fonction proactive de rédaction de textes législatifs** : proposition de nouveaux textes législatifs ou de questions parlementaires ;
3. **Fonction de préparation des publications de l'IRE** : révision des avis et communications de l'IRE préparés par les commissions de l'IRE ;
4. **Fonction de relais avec les autres organes de l'IRE** : en particulier avec la Commission des questions comptables, la Commission des normes et la Commission juridique ;
5. **Fonction de brainstorming** : réflexion autour des thèmes centraux de la profession.

De gauche à droite : Charles de STREEL, Wim RUTSAERT, Inge SAEYS (présidente), Xavier DOYEN, Inge VANBEVEREN, Nico HOUTHAEVE et Patricia LELEU.





Services internes 2025



Services internes

Au 31 décembre 2025

Secrétariat-général

Inge VANBEVEREN, secrétaire générale
Joyce VEECKMAN, executive assistant
Liliana BORDEIANU, gestionnaire de dossiers

Doctrine - normes

Inge VANBEVEREN, secrétaire générale
Camille LUXEN, chef de service
Stéphanie QUINTART, senior advisor
Sandrine KOEUNE, junior advisor

Doctrine - ESG

Stéphanie QUINTART, senior advisor
Katrien VAN TILBORG, senior advisor

Doctrine - affaires juridiques

Camille LUXEN, chef de service
Katrien VAN TILBORG, senior advisor
Clément DE BRUYN, junior advisor

Doctrine - Doctrine sectorielle (mutualités, ESEF, ISQM)

Roby FELE, senior advisor

Doctrine - gestion de dossier

Evy DE WIT, gestionnaire de dossier
Lief VAN DEN HOF, gestionnaire de dossier

Secteur public

Alexia CAUWE, chef de service
Sandrine KOEUNE, junior advisor

Formation

Alexia CAUWE, chef de service
Dominique VANESSE, event coordinator
Eva WILLEBRORDS, event coordinator

Stage

Astrid VAN DROOGENBROECK, chef de service
Sandra HOVART, gestionnaire de dossier

Samira BENSAOUD, gestionnaire de dossier

Registre public

Astrid VAN DROOGENBROECK, chef de service
Stef VAN ATTENHOVEN, chef de service
Sandra HOVART, gestionnaire de dossier
Samira BENSAOUD, gestionnaire de dossier

Communication

Jan LAPLASSE, chef de service
Maitena VANNETELBOSCH, junior advisor

Comptabilité

Christophe D'HONDT, chef de service
Sandrine DUQUENNE, senior advisor
Julie MINTA, junior advisor

Accueil

Christine SCHIETECAT, réceptionniste

GDPR

Katrien VAN TILBORG, senior advisor

Traductions

Fatiha BERRAZI, traductrice
Astrid DEMARCIN, traductrice

HR

Stef VAN ATTENHOVEN, chef de service
Evy DE WIT, gestionnaire de dossier

IT

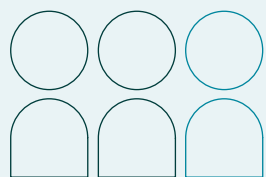
Christophe D'HONDT, chef de service
Lorenzo DI MARIA LOPEZ, senior advisor

Logistique

Michel VAN BELLE, employé en logistique

4

Accès à la profession



Composition



Président de la Commission de stage :

Patrick VAN IMPE (jusqu'au 27 avril 2025), Raf COX (à partir du 28 avril 2025)

Vice-président :

Raf COX (jusqu'au 27 avril 2025), Laura GUARINO (à partir du 28 avril 2025)

Membres :

Khadija AOURZ (à partir du 28 avril 2025), Boudewijn CALLENS (jusqu'au 27 avril 2025), Christophe COLSON (à partir du 28 avril 2025), Fabio DE CLERCQ, Elie JANSSENS (à partir du 28 avril 2025), Fernand MAILLARD (jusqu'au 27 avril 2025), Astrid MEESTERS (à partir du 28 avril 2025), Thomas MEURICE, Catherine MONSIEUR (jusqu'au 27 avril 2025), Dirk STRAGIER, Sofie VAN GRIEKEN (jusqu'au 27 avril 2025) en Sara VAN HEGHE (à partir du 28 avril 2025)

Experts techniques :

Romuald BILEM (jusqu'au 27 avril 2025), Christophe COLSON (jusqu'au 27 avril 2025), Martine BLOCKX, Bart MEGANCK (à partir du 28 avril 2025), Astrid MEESTERS (jusqu'au 27 avril 2025), Catherine MONSIEUR (à partir du 28 avril 2025) en Bart VORSSSELMANS (à partir du 28 avril 2025)

Conseiller technique : Astrid VAN DROOGENBROECK

Commission de stage

Mission

L'organisation de l'accès à la profession est une des principales missions confiées par le législateur à l'IRE.

Les stagiaires-réviseurs d'entreprises sont les réviseurs d'entreprises de demain. La préparation d'un corps de spécialistes à l'exercice de la profession figure dès lors au premier rang des préoccupations de la Commission de stage. C'est pourquoi le stage de réviseur d'entreprises, d'une durée de trois ans, se déroule sous l'étroite surveillance et avec l'accompagnement de la Commission de stage, qui veille à garantir une formation de haute qualité. Compte tenu de la diversité des missions confiées au réviseur d'entreprises, la Commission de stage considère qu'il est important que le stage aborde de manière aussi complète que possible les multiples facettes de la profession.

Travaux de la Commission de stage

Organisation et suivi administratifs

En 2025, la Commission de stage s'est réunie à onze reprises.

Les principaux sujets traités lors de ces réunions de commission sont brièvement expliqués ci-dessous.

Les sujets administratifs qui reviennent mensuellement à l'ordre du jour portent principalement sur les demandes de suspension du stage, les changements de maître de stage, les reprises de stage et les radiations administratives.

En outre, la Commission de stage analyse les dossiers de stage des candidats-stagiaires qui souhaitent débiter le stage de réviseur d'entreprises. En 2025, 66 dossiers ont été reçus et approuvés.

Depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté royal du 17 août 2018 relatif à l'accès à la profession de réviseur d'entreprises, la Commission de stage peut accorder des dérogations relatives au nombre maximal de stagiaires par maître de stage (qui est fixé à trois et peut être augmenté à cinq,

moyennant l'introduction d'une demande motivée). En 2025, la Commission de stage n'a reçu aucune demande de dérogation.

Réunion stratégique

En plus des traditionnelles réunions mensuelles, la Commission de stage a également tenu une réunion stratégique le 11 septembre 2025.

Lors de cette réunion, le Président a rendu compte des différentes sessions de concertation qui ont eu lieu au cours de l'année 2025 entre les représentants de la Commission de stage et du Conseil de l'IRE, le SPF Économie et le secrétariat scientifique du CSPE.

Les discussions ont notamment porté sur la transposition de la directive CSRD en droit belge et son impact sur les modalités décrites dans l'arrêté royal du 17 août 2018 relatif à l'accès à la profession de réviseur d'entreprises. Par ailleurs, une série d'adaptations à l'arrêté royal ont été suggérées en vue de moderniser le parcours de stage.

La directive CSRD décrit les conditions supplémentaires auxquelles le stagiaire doit satisfaire afin de pouvoir procéder, outre au contrôle légal des comptes annuels (consolidés), à l'assurance (limitée) de l'information en matière de durabilité.

- Tout d'abord, durant la formation pratique de trois ans, le stagiaire doit consacrer au moins huit mois à l'assurance de l'information annuelle (consolidée) en matière de durabilité ou à d'autres services liés à la durabilité.
- De plus, le test de connaissance théorique est étendu et doit couvrir au moins les domaines suivants :
 - a) les exigences légales et les normes relatives à la préparation de l'information annuelle et consolidée en matière de durabilité ;
 - b) l'analyse de durabilité ;
 - c) les procédures de diligence raisonnable en ce qui concerne les questions de durabilité ;
 - d) les exigences légales et les normes d'assurance pour l'information en matière de durabilité.

La Commission de stage souhaite éviter le phénomène de « *goldplating* » lors de la transposition de la directive CSRD et préconise de ne pas imposer d'exigences plus strictes que celles prévues dans la directive CSRD.

Partant de ce point de départ, la Commission de stage a élaboré une série de principes généraux et de positions en vue de la modification du texte de l'arrêté royal du 17 août 2018 relatif à l'accès à la profession de réviseur d'entreprises, à savoir :

- L'« assurance des rapports de durabilité » ne doit pas constituer un élément obligatoire du parcours de stage et le stagiaire doit conserver la liberté de choisir d'inclure ou non ce type de missions d'assurance dans son stage. Le cas échéant, le maître de stage doit être habilité à réaliser des missions d'assurance portant sur les informations de durabilité.
- La Commission de stage plaide pour une interprétation aussi large que possible de la notion de « huit mois de formation pratique relatifs à l'assurance des rapports annuels (consolidés) de durabilité ou à d'autres services liés à la durabilité », étant donné que le volume de travail escompté pour ce type de missions est actuellement fortement

réduit par rapport au volume initialement escompté, en raison d'Omnibus.

- Les quatre domaines théoriques à évaluer en matière de reporting de durabilité doivent, dans la mesure du possible, être regroupés afin de limiter le plus possible le nombre d'examens de stage théoriques supplémentaires à présenter.
- Le stagiaire qui souhaite également être habilité à réaliser des missions d'assurance portant sur les informations de durabilité fera l'objet, lors de son examen d'aptitude, d'une évaluation complémentaire de ses connaissances dans ce domaine.

Outre les adaptations requises dans le cadre de la transposition de la directive CSRD, la Commission de stage estime souhaitables, notamment sur la base de l'avis du CSPE du 23 décembre 2024 « relatif aux propositions de l'IRE en matière d'octroi de dispenses dans le cadre des examens de stage théoriques pour les candidats/stagiaires réviseurs d'entreprises », les adaptations complémentaires suivantes :

- La Commission de stage est d'avis que le fait de suivre un programme de formation de bonne qualité constitue une meilleure préparation à la présentation de l'examen d'aptitude qu'un simple contrôle des

connaissances au moyen d'examens pratiques de stage. Elle est favorable au remplacement des examens pratiques de stage par un programme de formation obligatoire, dont la durée et le contenu seraient fixés par la Commission de stage.

- La Commission de stage estime que le principe de priorisation relatif à l'ordre dans lequel les examens de stage doivent être présentés n'apporte aucune valeur ajoutée et plaide dès lors pour sa suppression.
- Une attention supplémentaire doit être accordée à la responsabilisation du maître de stage et à la mise en évidence de son rôle pédagogique et de soutien tout au long du parcours de stage de son stagiaire.

Analyse des journaux de stage électroniques

Comme chaque année, la Commission de stage a pris connaissance du contenu des journaux de stage. Dans l'évaluation de ce contenu, il est tenu compte, d'une part, du critère quantitatif (à savoir un minimum de 1.000 heures de missions révisorales par année de stage) et, d'autre part, du critère qualitatif (à savoir la diversité du type de missions). Le respect par le stagiaire des exigences relatives au nombre d'heures de formation permanente fait aussi l'objet d'une vérification.

Dans certains cas, la Commission de stage formule des

recommandations correctives pour l'année de stage suivante. Les recommandations et les éventuelles lacunes dans le parcours de stage sont également communiquées au jury d'examen d'aptitude.

Activités de Formation

Chaque année, la Commission de stage organise une série de séminaires de stage auxquels les stagiaires peuvent participer sans obligation. Le programme des séminaires de stage englobait aussi en 2025 les thèmes qui font partie des examens de stage pratiques et ces séminaires étaient animés par des spécialistes des disciplines concernées. Ces orateurs ont également été désignés pour la rédaction de l'examen de stage pratique sur la même matière. Bien qu'aucun aperçu exhaustif des thèmes abordés lors des examens de stage pratiques ne puisse être communiqué durant les séminaires de stage, ces derniers forment néanmoins une préparation importante à la présentation des examens de stage pratiques. La Commission de stage encourage donc les stagiaires à y participer autant que possible.

Au total, 598 présences (dont 223 participants francophones et 375 participants néerlandophones) ont été enregistrées lors des 22 séminaires de stage (11 en français et 11 en néerlandais) organisés au cours de

l'année écoulée, soit une moyenne de 20 participants francophones et 34 participants néerlandophones par séminaire de stage.

La Commission de stage souhaite remercier expressément de leur coopération toutes les personnes ayant contribué à l'organisation des activités de formation pour les stagiaires-réviseurs d'entreprises.

Examens de stage pratiques

À la suite des séminaires de stage, 22 examens de stage pratiques ont été organisés durant la période de septembre à novembre (11 en français et 11 en néerlandais), pour lesquels un total de 866 présences a été enregistré (347 participants francophones et 519 participants néerlandophones). Le taux de réussite global s'élevait à 83 % pour les stagiaires francophones et à 81 % pour les stagiaires néerlandophones.

Les examens de stage pratiques ont été organisés sur trois sites d'examens différents en Belgique, à savoir Gand, Anvers et Louvain-la-Neuve. Les stagiaires pouvaient présenter leurs examens sur le site de leur choix.



Sous-commission des Questions d'examen

Quatre membres de la Commission de stage ont également été désignés membres de la sous-commission des Questions d'examen. En 2025, cette sous-commission s'est réunie à neuf reprises et plus précisément pour examiner les propositions de questions d'examen pour l'examen d'aptitude et les différentes matières des examens de stage pratiques. Les questions d'examen proposées sont notamment vérifiées en ce qui concerne le contenu (en tenant compte des exigences de qualité fixées par la Commission de stage), la cohérence entre les versions française et néerlandaise (en vue de garantir l'égalité de traitement de tous les stagiaires) et la longueur (afin de s'assurer que les examens puissent être résolus dans le délai imparti). Les membres de la

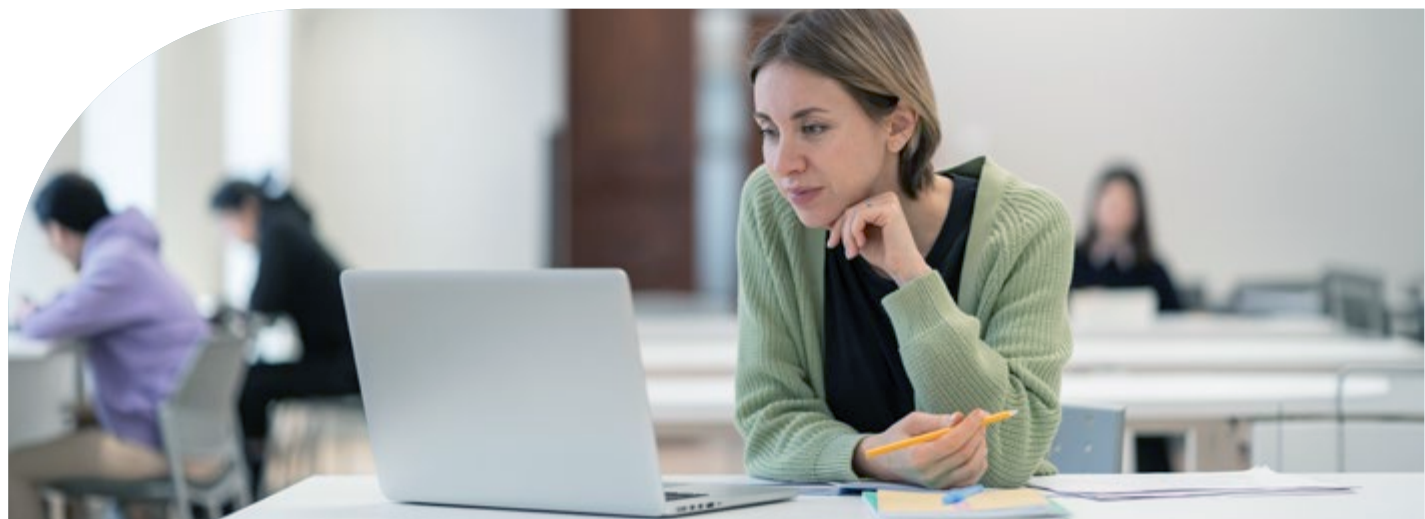
sous-commission vérifient également si les examens de stage pratiques contiennent une approche suffisamment pratique et se distinguent ainsi suffisamment des examens de stage théoriques portant sur les mêmes matières.

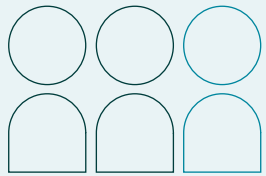
Délibération des examens de stage pratiques et admission à l'examen d'aptitude

La Commission de stage a délibéré des résultats des examens de stage pratiques pour les stagiaires ayant présenté l'ensemble de leurs examens à ce moment-là. 72 stagiaires ont été délibérés (29 francophones et 43 néerlandophones), ce qui entraîne un taux de réussite de 66 % chez les francophones et de 74 % chez les néerlandophones.

Lors de la délibération des examens de stage pratiques, le respect des principes de priorisation a également fait l'objet d'une vérification. En cas de non-respect de ces principes, la Commission de stage impose aux stagiaires concernés une prolongation de stage, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 17 août 2018 relatif à l'accès à la profession de réviseur d'entreprises.

La Commission de stage délibère également deux fois par an sur l'admission à l'examen d'aptitude pour les stagiaires ayant réussi tous les examens de stage théoriques et pratiques et ayant rempli toutes leurs obligations de stage. Suite à ces délibérations, 53 stagiaires ont été admis à présenter l'examen d'aptitude.





Composition

Les membres de la Commission d'examen sont désignés par la Commission de stage. La composition est comme suit :

Président :

Catherine DENDAUW (UNamur)

Membres :

Romuald BILEM (UCL) (jusqu'au 27 avril 2025), Joël BRANSON (VUB), Boudewijn CALLENS (jusqu'au 27 avril 2025), Johan CHRISTIAENS (UGENT), Yves DE CORDT (UCL), Ingrid DE POORTER (UGent), Ann GAEREMYNCK (KU Leuven), Nadine LYBAERT (Universiteit Hasselt) (à partir du 26 mai 2025), Denis PHILIPPE (ICHEC/UCL), Patrick VAN IMPE (KU Leuven, campus Antwerpen) (jusqu'au 27 avril 2025) et Christophe VAN LINDEN (UA).

Rôle de la Commission d'examen

Une compétence importante de la Commission d'examen consiste à approuver les questions des examens de stage théoriques. La Commission d'examen charge des personnes qui enseignent l'une ou plusieurs des disciplines dans une université ou haute école de type long de rédiger ces questions. Par ailleurs, elle établit la liste des ouvrages de référence utiles que les participants aux examens de stage théoriques peuvent consulter pour s'y préparer.

Enfin, elle délibère des résultats d'examen et en fait rapport à la Commission de stage. La Commission d'examen a délibéré des résultats des examens de stage théoriques des (candidats-)stagiaires ayant présenté l'ensemble de leurs examens de stage théoriques. 109 (candidats-)

stagiaires ont été délibérés (dont 28 francophones et 81 néerlandophones), ce qui entraîne un taux de réussite de 50 % chez les francophones et de 47 % chez les néerlandophones.

Dans le cadre de ses différents travaux, la Commission d'examen s'est réunie à trois reprises durant l'année écoulée.

La Commission de stage tient à remercier tous les membres de la Commission d'examen pour leur engagement dans l'organisation des examens de stage théoriques.



Examen d'aptitude

En 2025, deux sessions de l'examen d'aptitude ont à nouveau été organisées durant les périodes mai-juin et novembre-décembre. L'épreuve écrite de l'examen d'aptitude s'est déroulée sur ordinateur dans les locaux de l'Institut.

Les épreuves orales se déroulent devant un jury de cinq personnes, dont un professeur d'université ou de l'enseignement supérieur de type long (n'ayant pas la qualité de réviseur d'entreprises), qui en assure la présidence, trois réviseurs d'entreprises (n'ayant pas la qualité de réviseur d'entreprises temporairement empêché) et un représentant du monde économique et social.

Vous trouverez ci-après un aperçu des différents présidents des chambres du jury d'examen d'aptitude :

Présidents des quatre chambres d'expression française :

Philippe MALHERBE (UCL), Karin COMBLÉ (UMONS), Yves DE CORDT (UCL), Wilfried NIESSEN (HEC-ULg)

Présidents des cinq chambres d'expression néerlandaise :

Ann GAEREMYNCK (KU Leuven), Nadine LYBAERT (Universiteit Hasselt), Raf ORENS (KU Leuven), Kris HARDIES (UA), Sophie HOZEE (UGENT)

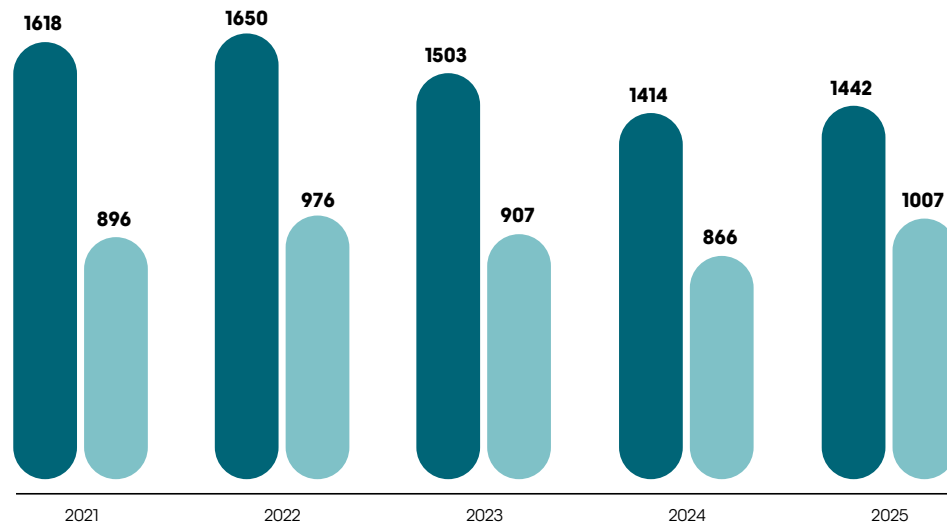
Tant les membres du jury que les membres de la Commission de stage sont particulièrement attentifs au suivi des stagiaires qui ont échoué à l'examen d'aptitude. Ainsi, à l'issue de l'épreuve orale, les stagiaires en échec reçoivent immédiatement un retour sur leurs lacunes, ainsi que des recommandations de la part du jury. Ces recommandations sont ensuite confirmées par écrit dans le dossier électronique de chaque stagiaire. De plus, les stagiaires ayant échoué après deux tentatives sont invités, avec leur maître de stage, pour un entretien avec deux membres de la Commission de stage afin de discuter de points d'action éventuels.

La Commission de stage souhaite remercier expressément tous les membres des jurys d'examen d'aptitude pour leur contribution à l'organisation de l'examen d'aptitude.



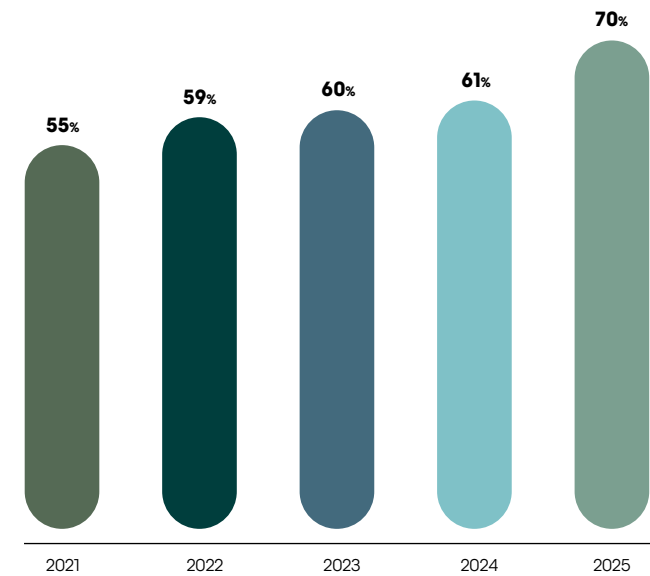
Statistiques

Évolution du nombre d'examens de stage théoriques présentés / nombre d'examens de stage théoriques réussis



● Nombre d'examens présentés
● Nombre d'examens réussis

Taux de réussite examens de stage théoriques

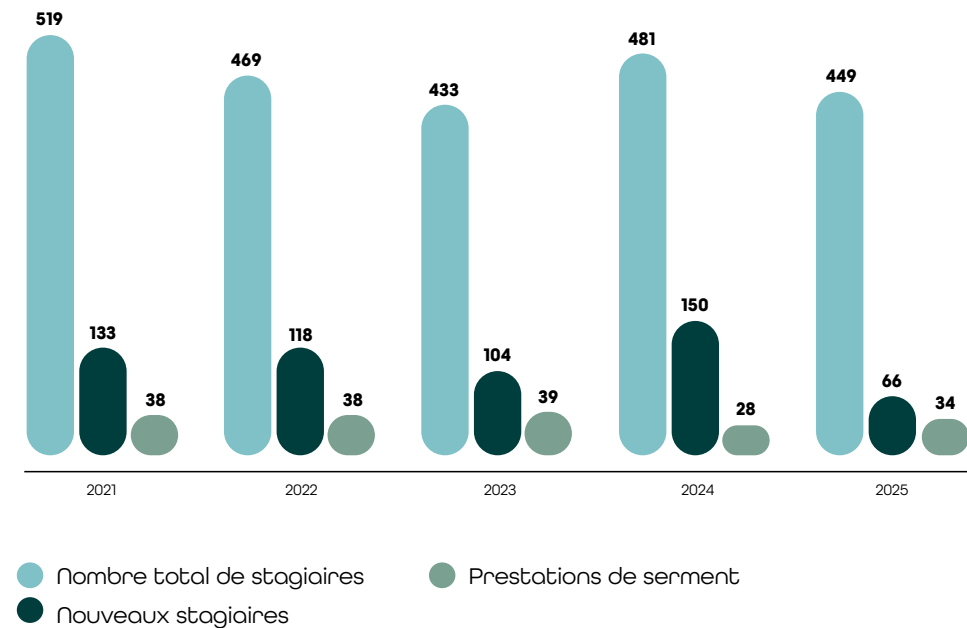


Statistiques

Taux de participation et pourcentages de réussite des examens d'aptitude

Année	Langue	Nombre de candidats	Nombre de 1 ^{ères} participations	Réussites	
2021	F	26	12	13	31%
	N	55	35	20	25%
	Total	81	47	33	41%
2022	F	32	18	15	47%
	N	63	33	28	44%
	Total	95	51	43	45%
2023	F	18	13	11	61%
	N	53	31	20	38%
	Total	71	44	31	44%
2024	F	22	14	12	55%
	N	58	40	14	34%
	Total	80	54	26	33%
2025	F	31	22	17	55%
	N	78	30	32	41%
	Total	109	52	49	45%

Évolution du nombre de stagiaires et prestations de serment



5

Normes et Doctrine d'audit

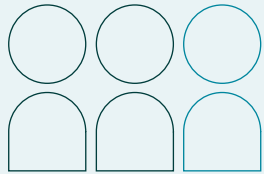
Commission des Normes 38

Commission des Normes

« Au cours de l'année précédente, la Commission des normes s'est concentrée sur l'obtention de l'approbation de deux normes clés. Les normes et les lignes directrices supplémentaires contribuent à l'efficacité du rôle des réviseurs d'entreprises au service de l'intérêt général, renforcent la valeur sociétale de leurs travaux et soutiennent les professionnels dans l'exécution de leurs missions dans un environnement de plus en plus complexe. »

Patricia LELEU

Présidente de la Commission des Normes



Composition

Présidente :

Patricia LELEU

Vice-président :

Wim RUTSAERT

Membres :

Guy COX, Frédéric DE MEE, Ghislain DOCHEN, Gaëtan DUMORTIER (à partir du 1 octobre 2025), Marie-Noëlle GODEAU (jusqu'au 1 octobre 2025), Luis LAPERAL, Marleen MANNEKENS, Carl ROMBAUT (jusqu'au 1 octobre 2025), Koen NEIJENS (à partir du 1 octobre 2025), William RUTTEN, Thomas VERHAMME et Olivier VERTESEN

Lieven ACKE (expert technique), Carl ROMBAUT (expert technique à partir du 1^{er} octobre 2025)

Coordination :

Inge VANBEVEREN et Stéphanie QUINTART



Commission des Normes

Groupes de travail rapportant à la commission

- Rapport du commissaire
- Missions particulières
- Norme Conseil d'entreprise
- ESEF
- ISQM
- Mutualités
- Prospectus
- Evaluation (IRE-ITAA)
- Norme PME (IRE -ITAA)
- ISRS 4400 (IRE -ITAA)

Mission

Investie du développement du cadre normatif de la profession, la Commission des Normes développe les normes d'exercice professionnel et la doctrine d'audit compte tenu du contexte légal belge et européen et des évolutions du cadre international, tant pour la mission légale de contrôle du commissaire que pour les autres missions, légales ou contractuelles, comme les missions particulières ou la mission auprès du conseil d'entreprise.

Normes et recommandations

Normes approuvées en 2025 par le CSPE et le ministre en charge de l'Économie

Norme relative au contrôle de la conformité du rapport annuel avec le format électronique unique européen (ESEF)

Le projet de norme relative au contrôle de la conformité du rapport annuel avec le format électronique unique européen (ESEF) a été approuvé par le Conseil supérieur des Professions économiques en date du 21 février 2025 et par le ministre de l'Économie en date du 13 octobre 2025 ([avis publié au Moniteur belge du 20 octobre 2025, p. 80946](#)).

Cette norme a été établie suite au Règlement délégué (UE) 2019/815 de la Commission du 17 décembre 2018 complétant la directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation précisant le format d'information électronique unique (European Single Electronic Format (ESEF)). Ce règlement s'applique aux rapports financiers

annuels pour les exercices commençant le 1er janvier 2020 ou après cette date. Les Etats membres ont reçu la possibilité de reporter l'application aux rapports sur les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. La Belgique a décidé de faire usage de cette possibilité.

A la suite du Q&A du 29 mai 2019 et la communication du 6 novembre 2020 de la Commission européenne, il est apparu clairement que la conclusion assortie d'une assurance raisonnable, à émettre par le commissaire, concernant le reporting ESEF, devait être incluse dans le rapport (annuel) du commissaire.

Par conséquent, le Conseil a décidé d'étendre la modification de la norme complémentaire pour inclure les obligations en matière de reporting ESEF et, en même temps, de développer une norme spécifique ESEF, compte tenu de la spécificité et de la complexité de la mission.

Dans un premier temps et en raison de leur interconnectivité, les trois projets de normes suivants avaient été soumis au CSPE pour approbation :

- Le projet de norme relative aux missions du réviseur d'entreprises à l'égard du conseil d'entreprise;
- Le projet de norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ESEF);
- Le projet de norme révisant la norme complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique.

Toutefois, à la suite de questions soulevées par la FSMA quant à l'approche prise dans le projet de norme lorsque les comptes annuels au format ESEF n'ont pas été établis à temps pour que le commissaire puisse intégrer sa conclusion sur l'ESEF dans son rapport du commissaire, il a été décidé de découpler le projet de norme « ESEF » des deux autres projets de norme du processus d'approbation groupé afin de ne pas ralentir l'approbation des deux projets de norme en question.

La norme « ESEF » est entrée en vigueur pour les rapports émis sur les états financiers (consolidés) préparés sous forme de fichier électronique unique européen (ESEF)

relatifs aux exercices clôturés à partir du 12 novembre 2025 (soit 30 jours après l'approbation de la présente norme, le 13 octobre 2025).

Vous pouvez consulter la norme approuvée ici :

- [Norme relative au contrôle de la conformité du rapport annuel avec le format électronique unique européen \(ESEF\)](#)
- Cette norme doit être lue conjointement avec la [norme complémentaire \(version révisée 2023, coordonnée 22-10-2025\) aux normes ISA applicables en Belgique \(section III.19 et annexe 2.5\)](#).

Norme d'exercice professionnel spécifique relative aux missions d'assurance de l'information (consolidée) en matière de durabilité confiées par la loi au réviseur d'entreprises

Le projet de norme d'exercice professionnel spécifique relative aux missions d'assurance de l'information (consolidée) en matière de durabilité confiées par la loi au réviseur d'entreprises a été adopté à la suite de demandes de reformulations par le Conseil supérieur des Professions économiques, et afin de tenir compte de l'adoption en Belgique de la loi de transposition de la CRSD¹, intervenue entretemps.

Ces reformulations ont eu un impact sur la norme complémentaire (version révisée 2023) aux normes

ISA applicables en Belgique et sur la norme relative aux missions du réviseur d'entreprises à l'égard du conseil d'entreprise. Le Conseil supérieur des Professions économiques a approuvé ce projet de norme en date du 14 avril 2025 et le ministre de l'Économie en date du 9 décembre 2025 ([avis publié au Moniteur belge du 19 décembre 2025, p. 94863](#)).

Cette norme explicite la nouvelle mission d'assurance confiée aux réviseurs d'entreprises (qu'ils soient ou non commissaires). Cette mission d'assurance limitée doit être effectuée conformément à la norme ISAE 3000 (Révisée) telle que visée par la norme du 17 novembre 2023 relative à l'application des normes ISAE 3000 (Révisée) et ISAE 3400 en Belgique.

Cette norme est d'application pour les missions acceptées après le 19 janvier 2026 (date d'entrée en vigueur) et aussi longtemps qu'aucune autre norme (européenne) relative à l'assurance de l'information en matière de durabilité n'a été adoptée.

.....
1) [Loi du 2 décembre 2024 relative à la publication, par certaines sociétés et groupes, d'informations en matière de durabilité et à l'assurance de l'information en matière de durabilité et portant dispositions diverses](#), publiée au Moniteur belge le 20 décembre 2024. Cette loi transpose la directive (UE) 2022/2464 relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD).



A partir de cette date d'entrée en vigueur, cette norme :

- clarifie également la manière dont le commissaire remplira son rôle pédagogique vis-à-vis du conseil d'entreprise lorsque lui-même ou un autre réviseur d'entreprises effectue la mission d'assurance de l'information (consolidée) de durabilité qui lui est confiée par la loi, en déclarant expressément applicable la norme du 14 mai 2024 relative aux missions du réviseur d'entreprises à l'égard du conseil d'entreprise.
- modifie également la norme complémentaire (version révisée 2023) aux normes ISA applicables en Belgique afin de tenir compte de l'intégration de l'information (consolidée) en matière de durabilité dans le rapport de gestion (sur les comptes consolidés).

Vous pouvez consulter la norme approuvée ainsi que les versions coordonnées des deux autres normes ici :

- [Norme d'exercice professionnel spécifique relative aux missions d'assurance de l'information en matière de durabilité](#)
- [Norme complémentaire \(version révisée 2025\) aux normes ISA applicables en Belgique \(version coordonnée 9-12-2025\)](#)

- [Norme du 14 mai 2024 relative aux missions du réviseur d'entreprises à l'égard du conseil d'entreprise, coordonnée le 9 décembre 2025 - Mission du réviseur d'entreprises auprès du conseil d'entreprises](#)

Projets de normes soumis en 2025 pour approbation au CSPE et au ministre en charge de l'Économie

Missions confiées aux réviseurs d'entreprises par le Code des sociétés et des associations

Le Code des sociétés et des associations (CSA) est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Il confie de nouvelles missions aux réviseurs d'entreprises et modifie certaines missions qui existaient déjà dans le Code des sociétés.

Le Conseil de l'IRE, en accord avec l'ITAA, a élaboré des projets de normes définissant la mission du professionnel, ainsi que les procédures à effectuer et le rapport à émettre. Il s'agissait notamment :

- du projet de Norme relative à la mission du professionnel dans le cadre de l'évaluation du

caractère fidèle et suffisant des données financières et comptables reprises dans le rapport de l'organe d'administration (Code des sociétés et des associations) (« Norme titres ») ;

- du projet de Norme relative à la mission du professionnel dans le cadre de la transformation d'une entité ;
- du projet de Norme relative à la mission du professionnel dans le cadre du contrôle des opérations de fusion et de scission de sociétés ;
- du projet de Norme relative à la mission du professionnel dans le cadre d'une dissolution et d'une liquidation de sociétés.

Les deux Instituts (IRE et ITAA) ont continué à travailler de manière constructive à des textes normatifs communs pour ces missions confiées aux deux professions par le CSA, notamment par la rédaction d'un paragraphe commun sur le système de gestion de la qualité qui peut être inséré dans les projets de normes relatifs aux missions légales partagées.

Concernant les projets de Norme titres et de Norme relative à la mission du professionnel dans le cadre d'une dissolution et d'une liquidation de sociétés :

- L'audition organisée par le CSPE a eu lieu le 17 mars 2025 et le CSPE s'est réuni le 14 avril 2025 pour en délibérer. Le 13 juin 2025, le Conseil de l'IRE a soumis à nouveau ces deux projets de norme, y compris les reformulations demandées, au CSPE et au ministre de l'Économie pour approbation;
- A la suite d'une seconde demande de reformulation adressée par le CSPE, le Conseil de l'IRE a soumis, le 15 octobre 2025, les deux projets de norme adaptés au CSPE et au ministre de l'Économie.

Vous pouvez suivre la procédure ici :

- [Projet norme titres - mission du professionnel](#)
- [Projet de norme relative à la mission du professionnel dans le cadre dans le cadre d'une dissolution et d'une liquidation de société](#)

En 2025, deux consultations publiques ont également été lancées :

- Une première consultation publique relative au projet de Norme relative à la mission du professionnel dans le cadre du contrôle des opérations de fusion et de scission des sociétés a eu lieu du 14 janvier

2025 au 14 février 2025. À la suite de modifications approfondies, le Conseil de l'IRE a estimé nécessaire d'organiser une seconde consultation publique qui a eu lieu du 3 juillet au 3 août 2025. Au cours de la période de la consultation publique, l'IRE a reçu une réponse de 2 intervenants (réviseurs d'entreprises, de cabinets de révision représentant ses associés et collaborateurs et autres parties prenantes). Le 15 octobre 2025, Conseil de l'IRE a soumis le projet de Norme relative à la mission du professionnel dans le cadre du contrôle des opérations de fusion et de scission des sociétés au CSPE et au ministre de l'Économie pour approbation.

- la consultation publique relative au projet de Norme relative à la mission du professionnel dans le cadre de la transformation d'une entité a également eu lieu du 3 juillet 2025 au 3 août 2025. Au cours de la période de la consultation publique, l'IRE a reçu une réponse de 2 intervenants (réviseurs d'entreprises, de cabinets de révision représentant ses associés et collaborateurs et autres parties prenantes). Le 15 octobre 2025, le Conseil de l'IRE a soumis le projet de Norme relative à la mission du professionnel dans le cadre de la transformation d'une entité au CSPE et au ministre de l'Économie pour approbation.

Vous pouvez suivre la procédure ici :

- [Projet de Norme relative à la mission du professionnel dans le cadre du contrôle des opérations de fusion et de scission de sociétés :](#)
- [Projet de Norme relative à la mission du professionnel dans le cadre de la transformation d'une entité.](#)

Jusqu'à l'approbation par le CSPE et le ministre des normes précitées, les 4 avis publiés par le Conseil de l'IRE en mai 2023 restent valables. Les avis ne sont pas contraignants mais fournissent uniquement des orientations dans un contexte normatif difficile.

Projet de Norme relative à l'application des normes internationales d'audit (normes ISA) 600 (Révisée), 800 (Révisée), 805 (Révisée) et 810 (Révisée) en Belgique

La consultation publique relative au projet de Norme relative à l'application des normes internationales d'audit (normes ISA) 600 (révisée), 800 (révisée), 805 (révisée) et 810 (révisée) en Belgique a eu lieu du 30 juin au 30 juillet 2025. Au cours de la période de la consultation publique, l'IRE n'a pas reçu de réponses d'intervenants (réviseurs

d'entreprises, de cabinets de révision représentant ses associés et collaborateurs et autres parties prenantes). L'IRE a été entendu lors d'une audition qui a eu lieu le 25 novembre 2025 et a adopté le projet modifié de norme le 18 décembre 2025 suite à la demande de reformulation du Conseil supérieur des Professions économiques (CSPE) sur la base de ses propres observations.

Le 19 décembre 2025, le Conseil de l'IRE a soumis à nouveau le projet de norme, y compris les reformulations demandées, au CSPE et au ministre de l'Économie pour approbation.

Vous pouvez consulter les traductions des normes internationales visées dans ce projet de norme ici : [normes ISA 600 \(révisée\), ISA 800 \(révisée\), 805 \(révisée\), 810 \(révisée\)](#).

Vous pouvez suivre la procédure ici :

[Projet de Norme relative à l'application des normes internationales d'audit \(normes ISA\) 600 \(Révisée\), 800 \(Révisée\), 805 \(Révisée\) et 810 \(Révisée\) en Belgique.](#)

Norme relative au contrôle contractuel des PME et des petites A(I)SBL et fondations et aux missions légales réservées et partagées auprès des PME et des petites A(I)SBL et fondations (IRE-ITAA)

Le Conseil supérieur des Professions économiques (CSPE) nous a enjoint, le 19 février 2025, de lui soumettre, dans un délai de six mois, une version modifiée du projet de norme relative au contrôle contractuel des PME et des petites A(I)SBL et fondations et aux missions légales réservées et partagées auprès des PME et des petites A(I)SBL et fondations. Le projet de norme modifié a été envoyé le 13 octobre 2025. Ce projet de norme a été élaboré conjointement avec l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ITAA).

Cette révision vise, entre autres, à prendre en compte le cadre législatif et réglementaire modifié, à clarifier le champ d'application et à effectuer une mise à jour des listes des missions d'assurance visées (annexes 5 et 6 du projet de norme). Le projet de norme s'appliquera au réviseur d'entreprises autre que le commissaire et à l'expert-comptable certifié (« le professionnel ») lors de la réalisation d'une mission d'assurance (partagée)

contractuelle visant à donner de l'assurance raisonnable ou limitée sur des informations financières historiques pour une « PME ou petite ASBL » telle que définie par le projet de norme. Ce projet de norme s'applique également aux missions légales réservées et partagées dans les conditions définies dans le projet de norme, pour autant qu'il n'existe aucune norme particulière pour l'exécution de ces missions ou si la norme particulière qui leur est applicable ne dit rien ou pas suffisamment à ce sujet.

Vous pouvez suivre la procédure ici :

[Norme relative au contrôle contractuel des PME et des petites A\(I\)SBL et fondations et aux missions légales réservées et partagées auprès des PME et des petites A\(I\)SBL et fondations](#)

Projet de Norme relative à l'application de la norme ISRE 2400 (Révisée) Mission d'examen limité d'états financiers historiques en Belgique

La consultation publique relative au projet de Norme relative à l'application de la norme ISRE 2400 (Révisée)

Mission d'examen limité d'états financiers historiques en Belgique a eu lieu du 3 octobre au 3 novembre 2025. Le projet de norme n'a pas fait l'objet de commentaires lors de la consultation publique.

Le 4 décembre 2025, le Conseil de l'IRE a soumis le projet de norme relative à l'application de la norme ISRE 2400 (Révisée) Mission d'examen limité d'états financiers historiques en Belgique au Conseil supérieur des Professions économiques et au ministre de l'Économie.

Vous pouvez consulter les traductions des normes internationales visées dans ce projet de norme ici : [norme ISRE 2400 \(Révisée\)](#).

Vous pouvez suivre la procédure ici :

[Projet de Norme relative à l'application de la norme ISRE 2400 \(Révisée\) Mission d'examen limité d'états financiers historiques en Belgique](#)





Doctrine

Avis et communications

La Commission des Normes a présenté un certain nombre d'avis et de communications en 2025, sur proposition de ses groupes de travail. Il s'agit de :

- l'[avis 2025/01](#) : Sociétés en difficulté – Interruption du mandat de commissaire. Cet avis a pour objet de compléter l'avis 2019/10 du 9 avril 2019 concernant l'interruption du mandat de commissaire, en apportant des précisions relatives aux sociétés en difficulté.
- la [communication 2025/03](#) : Note technique concernant la publication d'informations en matière de durabilité par les sociétés et groupes visées par la loi du 2 décembre 2024 transposant la CSRD.
- la [communication 2025/04](#) : Note technique concernant la mission relative à l'assurance de l'information en matière de durabilité (CSRD), mise à jour via la [communication 2025/06](#).
- l'[avis 2025/03](#) : Retrait de l'avis 2025/02 du Conseil de l'Institut des Réviseurs d'entreprises. Dans le cadre de

la « *Directive on Administrative Cooperation* » (DAC), les intermédiaires sont tenus de signaler certaines constructions fiscales transfrontalières à l'administration fiscale. Si un intermédiaire invoque le secret professionnel, cette obligation de déclaration est remplacée par une obligation de notification. L'intermédiaire soumis au secret professionnel doit alors informer les autres intermédiaires ou le contribuable de leurs obligations de déclaration.

- l'[avis 2025/04](#) : Champ d'application des différentes normes – mise à jour de l'annexe à l'Avis 2023-01. Suite aux évolutions normatives, le Conseil de l'Institut a mis à jour l'annexe fournie par l'[avis 2023-01](#) afin d'assister les réviseurs d'entreprises pour déterminer quelles sont les normes applicables à diverses missions.
- la [communication 2025/07](#) : Programme Horizon Europe & Norme ISRS 4400 – mise à jour du modèle de convention – avril 2024 (update 10.01.2025)
- la [communication 2025/19](#) : Note technique concernant la mission de commissaire des entités liées à

des mutualités ou unions nationales dans le cadre de la collaboration avec des tiers et note technique concernant la mission de commissaire des mutualités ou unions nationales relative aux collaborations avec les tiers.



Publications et contributions

Outils pour un audit efficace : en collaboration avec la Commission des Normes, le groupe de travail « ISA », qui relève de la Commission Services aux membres, élabore un certain nombre d'outils destinés à faciliter la mise en œuvre d'un audit ISA efficace au sein des cabinets de réviseurs d'entreprises. L'objectif est de fournir aux réviseurs d'entreprises des lignes directrices et des modèles de documents de travail par thème. Ces outils sont publiés sur le site Internet de l'ICCI : [Outils pour un audit ISA efficient](#).

Exemples de lettre de mission – mission spéciales : en collaboration avec le groupe de travail « missions spéciales », la Commission des normes a développé des exemples de lettre de mission pour les missions suivantes : acompte sur dividende, clôture de liquidation, norme titres et norme dissolution-liquidation.

Ces exemples sont publiés sur le site de l'ICCI : [Exemple de lettre de mission - Missions spéciales](#).

Mise à jour de l'exemple de lettre d'affirmation (comptes annuels) dans le cadre de la mission du commissaire (décembre 2025) : en collaboration notamment avec le groupe de travail « Modèles CSRD » qui relève de la Commission ESG, la Commission des normes a mis à jour cet exemple de lettre d'affirmation pour tenir compte notamment :

- de la norme du 14 mai 2024 relative aux missions du réviseur d'entreprises à l'égard du conseil d'entreprise et

- des modifications apportées par le Code des sociétés et des associations (CSA), en ce compris les modifications introduites par la loi du 2 décembre 2024 relative à la publication, par certaines sociétés et groupes, d'informations en matière de durabilité et à l'assurance de l'information en matière de durabilité et portant dispositions diverses.

Cet exemple est publié sur le site de l'ICCI : [Lettres d'affirmation](#).

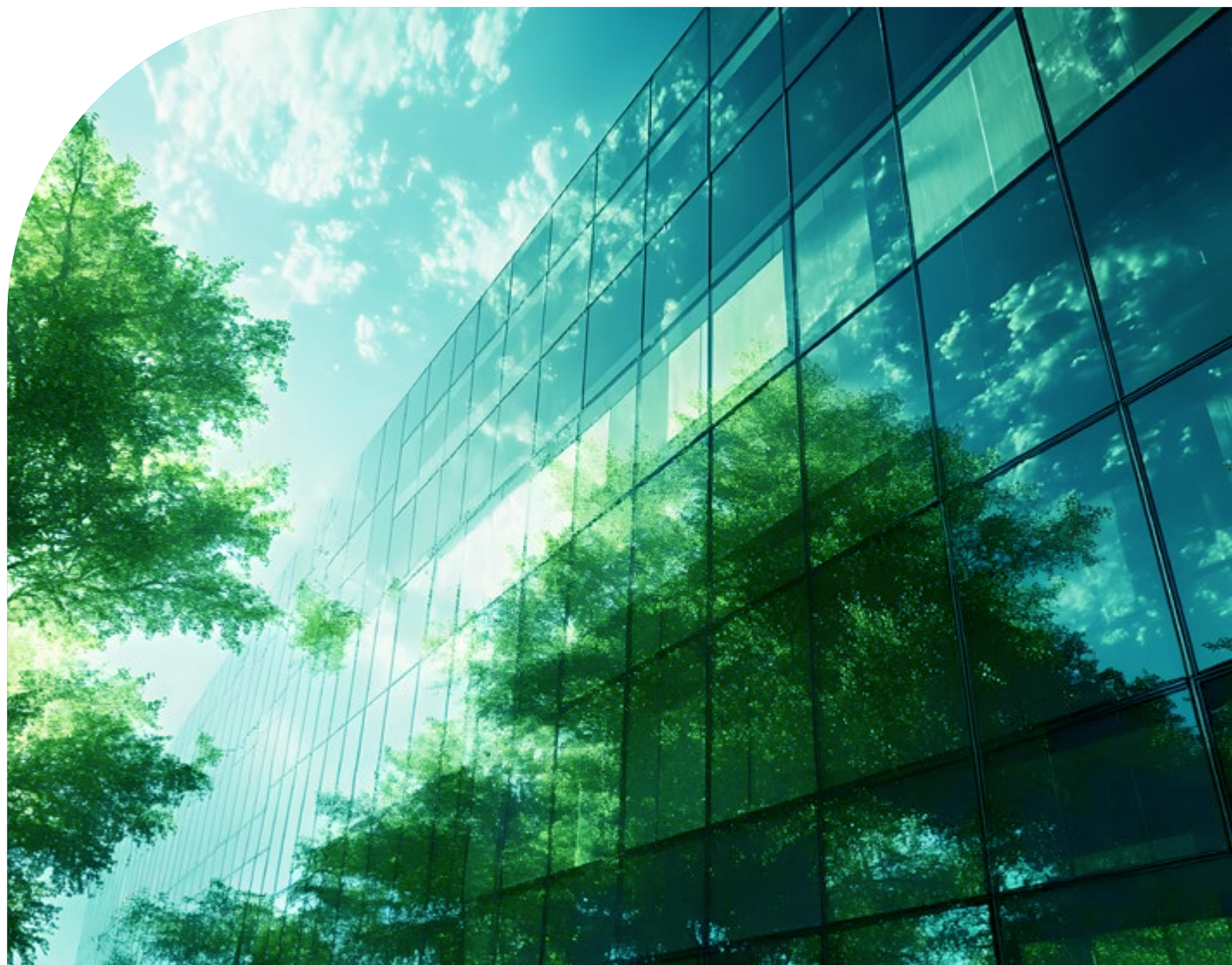
Mise à jour de l'exemple de lettre de mission dans le cadre du mandat de commissaire (comptes annuels) (norme ISA 210) : la Commission des normes a participé à la mise à jour de cet exemple de lettre de mission afin de tenir compte des derniers développements normatifs ayant un impact sur le mandat de commissaire. Cet exemple est publié sur le site de l'ICCI : [Exemple de lettre de mission - ISA 210](#).



Coup d'œil vers l'avenir

Après la transposition de la directive *Stop the Clock* qui prévoit un report de deux ans des obligations applicables aux entreprises visées par la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises (CSRD), l'adoption de la directive Omnibus au niveau européen est approuvée. Celle-ci modifiera le seuil des entreprises visées par la CSRD et devra être transposée en Belgique avant de pouvoir s'appliquer. La Commission des Normes suit de près les ajustements possibles sur la norme et les notes techniques développées sur le sujet.

La Commission des normes continue à s'efforcer d'obtenir l'approbation des normes en cours de procédure et l'IRE met tout en œuvre pour y parvenir.



6

Missions déléguées

Registre public 2025	51
Commission Formation	59

Registre public 2025

Registre public 2025

Tenue et mise à jour du registre public

Jusqu'au 31 décembre 2016, la loi conférait directement au Conseil de l'IRE la tenue du registre public reprenant tous les réviseurs d'entreprises – tant les réviseurs d'entreprises personnes physiques que les cabinets de révision – sous un numéro individuel. Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Institut continue à remplir cette mission, mais en tant que compétence légalement déléguée par le Collège de supervision des réviseurs d'entreprises. Le Collège assume notamment la responsabilité finale de la supervision de l'octroi de la qualité de réviseur d'entreprises ainsi que de l'inscription, l'enregistrement, la tenue et la mise à jour du registre public. Le Collège a également accès à tout moment au registre public et peut requérir les adaptations qu'il estime utiles après avoir recueilli l'avis de l'Institut.

Le registre public prend la forme d'une base de données électronique accessible, qui doit être actualisée en permanence et qui peut être consultée sur le site internet

1026

réviseurs d'entreprises (personnes physiques) étaient inscrits au registre public de l'IRE au 31.12.2025.

702

cabinets de révision étaient inscrits au registre public au 31.12.2025.

de l'Institut. L'article 17, § 2 de l'arrêté royal du 21 juillet 2017 stipule que le Conseil de l'IRE doit déterminer les données qui peuvent être actualisées directement par les réviseurs d'entreprises par voie électronique (et donc sans intervention de l'IRE). A contrario, les données que le Conseil ne mentionne pas expressément comme étant librement modifiables ne peuvent pas être modifiées sans son autorisation.

Ces dix dernières années, l'IRE s'est réservé le droit de soumettre les dénominations sociales à l'approbation préalable du Comité exécutif. Dès lors, les réviseurs d'entreprises ne sont pas autorisés à modifier eux-mêmes ces dénominations dans le programme logiciel qui sert de base au registre.

La loi du 7 décembre 2016 stipule clairement que les réviseurs d'entreprises sont responsables de l'exactitude des données communiquées à l'Institut. En principe, les réviseurs d'entreprises sont tenus de confirmer

annuellement à l'Institut que les données reprises dans le registre public qui les concernent sont « complètes et à jour ».

Supervision publique de l'octroi et du retrait de la qualité de réviseur d'entreprises

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Collège de supervision des réviseurs d'entreprises assume le rôle d'organe (unique) de supervision publique et, à ce titre, peut s'opposer à toute décision d'octroi et de retrait de la qualité de réviseur d'entreprises, et prendre toute décision finale en la matière. Toutes les décisions de l'Institut en matière d'octroi et de retrait de la qualité de réviseur d'entreprises doivent par conséquent être communiquées au Collège, lequel peut s'y opposer dans un délai légal de 7 ou 15 jours ouvrables. Les décisions de l'Institut n'ont d'effet qu'après expiration de ce délai d'opposition et sont alors présumées avoir été prises par le Collège.

1. Modifications au registre public en 2025

1.1. Réviseurs d'entreprises personnes physiques

Nouvelles inscriptions

(article 5 de la loi du 7 décembre 2016 et article 2 de l'arrêté royal du 21 juillet 2017)

ANTONISSEN Hanne (A02853), CLADAS Barbara (A02830), DE BAERE Nick (A02854), DE BOCK Tobias (A02852), DE RIDDER Jente (A02844), DI DONATO Anthony (A02831), DHAENE Pieter (A02829), DUFRASNE Lucas (A02832), DUPONT John-Nathan (A02861), DUPUIS Florence (A02833), GERARDIS Lucas (A02845), HOUDART Laurent (A02827), KADIU Ahmet (A02862), LAPORTE Tom (A02840), LEMMENS Daisy (A02855), MEYERS Mike (A02846), MEYFROIDT Gilles (A02834), MONDEN Lore (A02856), MOYSON Baptiste (A02835), PAKDAMAN Kevin (A02836), PAULISSEN Nel (A02857), RENO Karina (A02858), ROSCAM Simon (A02859), ROSOLEN Guillaume (A02837), SADIN Anne-Sophie (A02838), SAUVAGE Alexandre (A02863) SCHENKEL Nicolas (A02847), SCHOENMAEKERS Justine (A02839), SCHOUTERDEN Daan (A02841), S'JONGERS Quentin (A02828), STROOBANTS Imre (A02849), VAN PARYS Christophe (A02848), VANDENWEGHE Florence (A02860), VANROELEN Victor (A02850), VERHEYEN Kirsten (A02851), VERVAEKE Timothy (A02842), WILSSENS Mathias (A02843)

Nombre de réviseurs d'entreprises personnes physiques répartis par langue	Au 31 dec. 2024	Au 31 dec. 2025
Total	1025	1026
de langue néerlandaise	690	681
de langue française	335	345
Nombre de réviseurs d'entreprises qui se sont déclarés empêchés temporairement d'exercer des missions révisorales (article 30, § 1 de la loi du 7 décembre 2016)	178	177



Retrait de la qualité de réviseur d'entreprises (personnes physiques)

(1) À la demande expresse du réviseur d'entreprises (démission)

(article 9, § 1, 2° de la loi du 7 décembre 2016 et article 23 de l'arrêté royal du 21 juillet 2017)

BAERT Caroline (A02325), BAUWENS Albert (A1940), BERCKMOES Renée (A01175), BERTEN Griet (A02474), CATTOIR François (A01919), DE BOCK Gunther (A01805), DE CLERCK Nico (A02522), DE MEYER Philip (A01304), DE VIAENE Hilde (A01951), DEGEEST François (A00634), DEZUTTER Stephie (A02598), DORTHU Anne (A01837), HUBIN Jean-François (A01649), KINDT Patricia (A01263), LANGENDRIES Johan (A01241), LEEMANS Olivier (A02400), LOZIE Filip (A01704), MALMEDY Alain (A01343), PEREMANS Kristien (A01768), RENIER Ben (A02124), SCHETZ Ruben (A02726), VAN BOSSTRAETEN Bruno (A01297), VAN DEN BROECK Dirk (A01320), VAN DEN EYNDE Peter (A01530), VAN LOOVEREN Jan (A02606), VAN STAAIJ Patouche (A01977), VANDERBRUGGEN Jozef (A01207), VANDORPE Henk (A01899), VANHOOYMISSEN Vincent

(A02468), VANZEBROECK Bart (A02578), VERMEEREN Piet (A00759), VERSLYPE Jeroen (A02386), VERSTRAETEN Geert (A01481)

(2) Trois mois après un rappel à l'ordre auquel il n'a pas été donné suite

(article 9 § 1, 1° de la loi du 7 décembre 2016) Néant

(3) Si une ou plusieurs conditions mises à son octroi, à l'exception des conditions reprises aux articles 5, § 1, 6° en 7, § 1, 7°, ne sont plus réunies

(article 9 §§ 3 et 4 de la loi du 7 décembre 2016) Néant.

(4) À la suite d'une décision de retrait de la qualité de réviseur d'entreprises de la commission des sanctions de la FSMA

(article 59, § 1, 7° de la loi du 7 décembre 2016) Néant.

Attribution du titre de réviseur d'entreprises honoraire

(article 11, § 2 de la loi du 7 décembre 2016)

BAUWENS Albert (A1940), CATTOIR François (A01919),

DE GRAND RY Bernard (A01501), DEGEEST François (A00634), DOUMEN Mathy (A01221), FLAMEY Koenraad (A01292), LAPEIRRE Frank (A01403), LOZIE Filip (A01704), LUYTEN Marc (A01579), NAVAUX Albert (A01483), PETIT Damien (A01500), TIMMERMAN Dirk (A01251), TOELEN Luc (A00765), VAN BOSSTRAETEN Bruno (A01297), VAN DEN BROECK Dirk (A01320), VAN DEN EYNDE Peter (A01530), VAN DER JEUGHT Erik (A01357), VAN MERODE Joris (A01619), VANDERBRUGGEN Jozef (A01207), VANDORPE Henk (A01899), VERMEEREN Piet H. (A00759), VERSTRAETEN Geert (A01481)

Décès

Dans le courant de l'année, le Conseil a pris connaissance du décès des réviseurs d'entreprises DELAUNAY Stephane (A00976), MONSIEUR Murielle (A01946), NUTTENS Anton (A01892), SERCKX Alain (A00604), WILMET Francis (A00523) et des réviseurs d'entreprises honoraires PENNA Alfred (A00499) et THEEUWES Frans (A00645).

Le Conseil a transmis ses sincères condoléances à la famille des défunts.

1.2. Cabinets de révision

Inscription de cabinets de révision

(article 6 de la loi du 7 décembre 2016 et articles 7 et 8 de l'arrêté royal du 21 juillet 2017)

B01302	Elke Paeleman	B01321	Mathias Allegaert
B01303	De keersmaecker K	B01322	Maxime LOUIS
B01304	Dominik Beirnaert Bedrijfsrevisor	B01323	Eva Meersman
B01305	Hans Everaert	B01324	Joris Cortvriendt
B01306	Philippe Van Coppenolle BV	B01325	JVI Bedrijfsrevisor
B01307	Christophe Milde Bedrijfsrevisor	B01326	MVP Bedrijfsrevisor
B01308	E. De Greef	B01327	CVP Bedrijfsrevisor
B01309	Evi Philippaerts Bedrijfsrevisor	B01328	APiness
B01310	Geert Van Mol Bedrijfsrevisor	B01329	Lucas Dufrasne Reviseur d'entreprises
B01311	Nina Hellemans	B01330	Arnaud Gain
B01312	Benjamin Jacob	B01331	Gaëtan Sepulchre
B01313	DS Compliance	B01332	Christel De Blander Bedrijfsrevisor
B01314	Aleos Audit	B01333	Jarne Woutermaertens
B01315	GP Audit	B01334	Liesbet Haustermans
B01316	NEO AUDIT SOLUTIONS	B01335	L. Vervondel
B01317	Simon De Guchteneare Bedrijfsrevisor	B01336	Bedrijfsrevisor Vermeersch Martine
B01318	Charline Borsus	B01337	Dha Pie
B01319	Auditco	B01338	Revys
B01320	DSC Audit	B01339	PIA Group



Retrait de la qualité de réviseur d'entreprises (cabinets de révision)

(1) À la demande expresse du réviseur d'entreprises

(article 9, § 1, 2° de la loi du 7 décembre 2016 et article 23 de l'arrêté royal du 21 juillet 2017)

B00033	RSM Réviseurs d'entreprises - Bedrijfsrevisoren	B00758	Ecovis FKW Belgium Bedrijfsrevisoren- Réviseurs d'Entreprises
B00187	Berckmoes, Langendries & Partners	B00761	Francois Degeest Bedrijfsrevisor
B00389	J. Vanderbruggen	B00815	Olivier Declercq, Réviseur d'Entreprises
B00439	Geert Verstraeten	B00835	Financial, Audit & Accounting Services Marleen Mannekens
B00450	Jean-François Hubin & C°	B00842	Mazars & Compagnie
B00483	Callens, Vandelanotte & Wouters	B00858	Dirk Van den Broeck Bedrijfsrevisor
B00488	Peremans & C°	B00877	Toelen, Kindt & C° Bedrijfsrevisoren- Réviseurs d'Entreprises
B00489	Gunter De Bock	B00884	Bureau Piet H. Vermeeren
B00593	Peter Van den Eynde	B00910	P. Van Staaij - Bedrijfsrevisor
B00604	Henk Vandorpe, Bedrijfsrevisor	B01071	WVM & Partners
B00626	De Bock Bedrijfsrevisor	B01086	Jan Van Looveren
B00629	P. Kindt Bedrijfsrevisor	B01098	Tina Janssens
B00639	Filip Lozie	B01188	Jérôme Lejeune & Co
B00672	Anne Dorthu, Réviseur d'Entreprises	B01297	Joachim Marginet Bedrijfsrevisor
B00724	Finvision Bedrijfsrevisoren Antwerpen		
B00750	Finvision Bedrijfsrevisoren Hasselt		

(2) Trois mois après un rappel à l'ordre auquel il n'a pas été donné suite

(article 9 § 1, 1° de la loi du 7 décembre 2016)

Néant.

(3) Si une ou plusieurs conditions mises à son octroi ne sont plus réunies

(article 9 § 3 de la loi du 7 décembre 2016)

B00186 F.A. Wilmet & Cie

B00876 A-services

(4) Suite à une décision de retrait de la qualité de réviseur d'entreprises de la commission des sanctions de la FSMA

(article 59, § 1, 7° de la loi du 7 décembre 2016)

Néant.



Nombre de cabinets de révision répartis par forme juridique	Au 31 dec. 2024	Au 31 dec. 2025
Total	697	702
Société de droit commun	3	2
Société privée à responsabilité limitée (SPRL)	-	-
Société à responsabilité limitée (SRL)	580	584
Société coopérative à responsabilité limitée (SCRL)	5	3
Société en commandite simple (SCS)	106	110
Société en commandite par actions (SCA)	-	-
Société anonyme (SA)	2	2
Société en nom collectif (SNC)	1	1

1.3. Contrôleurs et entités d'audit de pays tiers

Inscriptions

(articles 7 et 8 de la loi du 7 décembre 2016 et articles 15 et 16 de l'arrêté royal du 21 juillet 2017)

Néant.

Radiations

Néant.

Nombre d'entités d'audit de pays tiers	Au 31 dec. 2024	Au 31 dec. 2025
Total	2	2
Dont pays tiers enregistrés	2	2

2. Modifications dans la liste des réseaux en 2025

Nouvelles inscriptions

Néant.

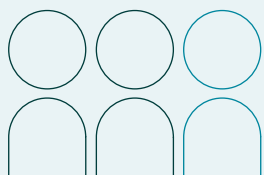
Démission

Quatre réseaux ont été désinscrits du registre public.

Nombre de réseaux répertoriés	Au 31 dec. 2024	Au 31 dec. 2025
Total	43	39



Commission Formation



Composition

Président :

Eric VAN HOOFF (jusqu'en septembre 2025), Laura GUARINO (depuis septembre 2025)

Vice-président :

Laura GUARINO (jusqu'en septembre 2025)

Membres :

Melissa CARTON, Bart EVERSDIJK (jusqu'en septembre 2025), Catherine SAEY, Wendy SAMAN, Sara STEYAERT (jusqu'en septembre 2025), Luc R. VAN DEN ABEELE (jusqu'en septembre 2025), Liesbet VANDENABEELE, Bernard VANDENBORRE, Bart VORSELMANS et Tom WINDELEN

Experts techniques :

Marc DAELMAN (jusqu'en septembre 2025), Lucas DUFRASNE (depuis septembre 2025), Sarah DUPUIS, Bart EVERSDIJK (depuis septembre 2025), Natalia KHAMRAEVA (depuis septembre 2025), Faska KHROUZ (jusqu'en septembre 2025), Fernand MAILLARD, Guillaume VANHOLLEBEKE (depuis septembre 2025), Christel WEYMEERSCH (jusqu'en septembre 2025)

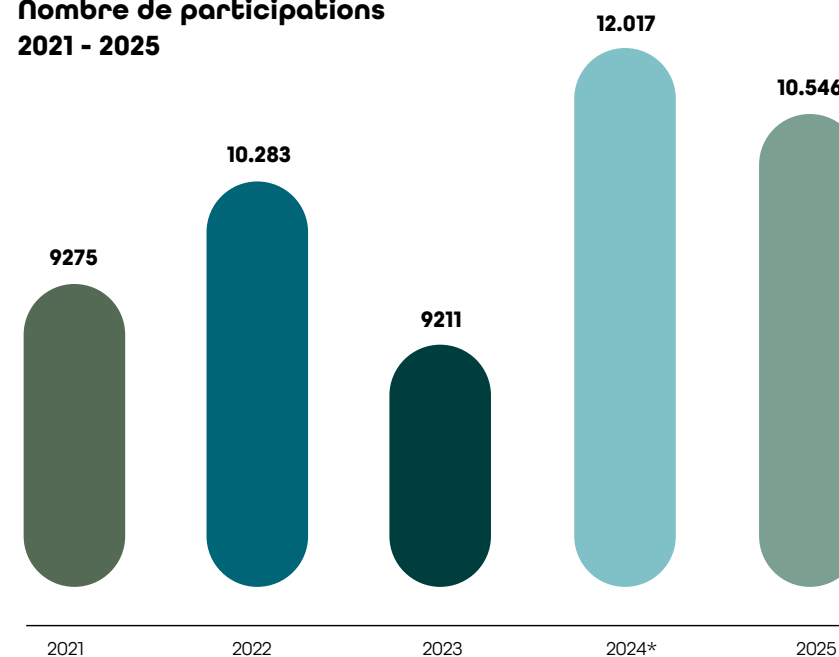
Secrétariat :

Alexia CAUWE et Eva WILLEBRORDS

Commission Formation

10.546 participations au programme de formation 2025

Nombre de participations 2021 - 2025



* Une année exceptionnelle pour les formations à l'IRE : près de la moitié des réviseurs d'entreprises ont suivi des formations ESG en plus de l'offre de formation habituelle. À ce jour, 570 réviseurs d'entreprises sont déjà habilités à effectuer des missions d'assurance sur les informations relatives au développement durable jusqu'au 31 décembre 2026.

Mission

La Commission Formation a pour mission :

- de proposer chaque année au Conseil de l'IRE un programme de formation qui répond aux besoins professionnels des réviseurs d'entreprises et de sélectionner avec soin des orateurs de qualité. Lorsqu'elle compose ce programme, la Commission tient compte du caractère actuel des sujets choisis, des besoins de la profession, de l'intérêt porté à des thématiques particulières et du caractère unique de certains sujets (c.-à-d. que ces sujets ne sont proposés que par l'IRE) ;
- de garantir l'organisation des séminaires et le contrôle de leur qualité, notamment via des évaluations ;
- d'assurer le suivi des développements internationaux en matière de formation permanente, ainsi que la vérification et la surveillance de la conformité de la norme sur la formation permanente avec les développements susvisés ;
- dans le cadre de l'approbation préalable du programme de formations organisées par les cabinets de révision : d'analyser les dossiers soumis et, le cas échéant, d'en débattre en Commission afin de parvenir à une décision collégiale.

Plus de 10. 000 participations au programme de formation 2025

Au cours de l'année écoulée, 10.546 participations ont été enregistrées aux activités de formation de l'IRE et de l'ICCI. Parmi celles-ci, 8.581 (81 %) concernaient des réviseurs d'entreprises et 1.385 (13 %) des stagiaires. La part de tiers participants est passée à 5 %, une augmentation notable par rapport au niveau stable de 3 % observé les années précédentes. Ensemble, les réviseurs d'entreprises ont totalisé 21.489 heures de formation, ce qui souligne leur engagement constant en faveur de la formation permanente.

Au total, 102 activités de formation ont été organisées, parmi lesquelles des rendez-vous incontournables tels que la Journée du Révisorat et l'Assemblée générale. En outre, l'offre digitale a été considérablement élargie : fin 2025, 100 webinaires à la demande étaient disponibles. La plupart des séminaires – 32 pour être précis - ont bien entendu porté sur des sujets liés à l'audit. Différents thèmes ont été abordés : consolidation, normes IAS/IFRS, normes ISA, secteur non marchand, secteur public et audit financier. Les séminaires juridiques (18), fiscaux (7) et informatiques (5) ont également été largement suivis. Malgré les mesures Omnibus, l'IRE a également continué à déployer des efforts pour préparer ses membres aux missions d'assurance sur les critères ESG : pas moins de 24 nouveaux séminaires ont été consacrés à ce sujet.

L'année 2025 a été marquée par la consolidation des formations en présentiel dans les bureaux de l'IRE à Bruxelles. L'IRE a élaboré le programme de formation, tandis que l'ICCI était chargé de l'organisation des formations. Avec 55 % de sessions en présentiel et une moyenne de 42 participants par formation, l'Institut et l'ICCI ont confirmé leur rôle d'opérateur de formation et de centre de connaissances au cœur de la capitale. La Commission Formation entend encore renforcer cette approche en 2026, notamment en offrant aux participants davantage de possibilités de travailler dans les locaux avant ou

après leur formation, et en regroupant les séminaires par thématique afin d'optimiser les déplacements.

La répartition par type (en distanciel ou en présentiel) ne prend pas en compte la bibliothèque digitale de formation, en constante expansion, composée de webinaires à la demande. En 2025, la répartition des formations entre le présentiel et le distanciel était de 55 % en présentiel (avec une moyenne de 42 participants par séminaire) et 45 % à distance sous forme de webinaires en live, avec en moyenne 83 participants par webinaire.

Des intervenants engagés, des participants satisfaits

Traditionnellement, les sessions annuelles de mise à jour ont suscité le plus d'intérêt : du côté néerlandophone, le webinaire de Peter Verschelden consacré aux principaux avis de la CNC a réuni 309 participants, tandis que le webinaire « Hot topics: normen en adviezen van het IBR », présenté par la secrétaire générale Inge Vanbeveren, est devenu un incontournable avec 244 participants. En français, le membre de la Commission Fernand Maillard a une nouvelle fois confirmé sa réputation d'intervenant très sollicité, en réunissant 118 participants avec son webinaire « Analyse des avis récents de la CNC ».

En plus de ces cas particuliers, le programme de formation s'est à nouveau appuyé sur l'expertise et l'engagement d'un large panel d'intervenants. Parmi ces intervenants, 42 % étaient des réviseurs d'entreprises et 55 % étaient des experts externes, complétés par quelques stagiaires faisant leurs premiers pas dans le partage des connaissances. Leur engagement a été très apprécié par les participants.

En moyenne, 34 % des participants ont complété le formulaire d'évaluation après une activité de formation. Les commentaires et les suggestions pour le nouveau programme de formation ont été pris en compte par les orateurs et longuement discutés lors des réunions de la Commission Formation afin de proposer un programme de formation attrayant et pertinent en 2026 également. C'est dans cette optique que la Commission Formation travaille en 2026 à une refonte du formulaire d'évaluation, afin que les participants puissent encore mieux faire part de leur avis.

Bibliothèque digitale de Formation en pleine expansion

Comme mentionné précédemment, l'IRE propose un grand nombre de formations sous forme de webinaires à la demande. En 2023, 14 webinaires à la demande

étaient disponibles, portant sur le premier et le deuxième cycle ESG. En 2024, cette offre a été considérablement élargie à 74 sessions. À la fin de 2025, 100 formations étaient également disponibles sous forme de webinaires à la demande accessibles après inscription ; 790 participants y ont eu recours, représentant un total de 4.379 participations.

Afin de rendre cette offre plus attractive et surtout plus facilement accessible, le groupe de travail « Bibliothèque digitale de formation » a été créé en 2025 au sein de la Commission Formation. Ce groupe de travail a pour objectif de lancer, au cours de l'année 2026, une bibliothèque digitale de formation orientée vers l'avenir, alliant un contenu de qualité et actualisé à une expérience utilisateur intuitive. Le groupe de travail souhaite ainsi faciliter le développement des connaissances personnelles, la formation permanente et une expérience d'apprentissage enrichissante pour chaque réviseur d'entreprises et stagiaire. Sa mission consiste à fournir une plateforme conviviale, flexible en matière de parcours d'apprentissage et parfaitement intégrée au portail de l'IRE, pour faire de l'apprentissage un processus efficace, accessible et motivant.



7

Commissions d'études

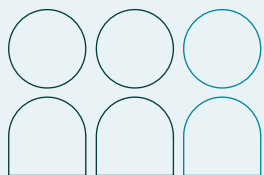
Commission juridique	65
Commission ESG	69
Commission Services à la profession	78
Commission Secteur Public	83
Commission Secteur non marchand	88
Commission des questions comptables	90

Commission juridique

« La Commission juridique fournit, par le biais d'avis, une assistance technique dans le domaine juridique aux organes et aux autres commissions de l'Institut. La Commission a également pour but d'aider les réviseurs dans l'exécution de leurs missions, ainsi que d'encourager une interprétation plus uniforme de certaines problématiques au sein de la profession et par les parties prenantes. La réalisation de ce second objectif passe par l'assistance apportée, en cas de besoin, à la réflexion juridique sous tendant les (projets d') avis de la Fondation ICCI qui lui sont soumis à la demande des organes de celle-ci. »

Charles-Henri de STREEL

Président de la Commission juridique



Composition



Président :

Patricia LELEU (réviseur d'entreprises) (jusqu'au 30 septembre 2025),
Charles-Henri de STREEL (réviseur d'entreprises) (depuis le 1^{er} octobre 2025)

Vice-président :

Charles-Henri de STREEL (réviseur d'entreprises) (jusqu'au 30 septembre 2025)
Alexis VAN BAVEL (réviseur d'entreprises) (depuis le 1^{er} octobre 2025)

Membres :

Lieven ACKE (réviseur d'entreprises), Herman BRAECKMANS (professeur émérite UAntwerpen – avocat), Eric DE BIE (notaris) (depuis le 1^{er} octobre 2025), Yves DE CORDT (professeur UCL – avocat) (depuis le 1^{er} octobre 2025), Michel DE WOLF (réviseur d'entreprises), Ann DIRKX (NBB) (jusqu'au 30 septembre 2025), Xavier DOYEN (réviseur d'entreprises) (depuis le 1^{er} octobre 2025), Thierry DUPONT (réviseur d'entreprises honoraire) (depuis le 1^{er} octobre 2025), Paul Alain FORIERS (professeur émérite ULB - avocat) (jusqu'au 30 septembre 2025), Alain FRANÇOIS (professeur VUB – avocat) (depuis le 1^{er} octobre 2025), Patricia LELEU (réviseur d'entreprises), Thierry LHOEST (FSMA), Marleen MANNEKENS (réviseur d'entreprises), Henri OLIVIER (professeur émérite ULiège) (jusqu'au 30 septembre 2025), Luk OSTYN (réviseur d'entreprises), Sandrine VAN BELLINGHEN (juriste d'entreprise), Laurent VAN DER LINDEN (réviseur d'entreprises) (jusqu'au 30 septembre 2025), Joris VAN EEKERT (FGTB), Peter VAN MELKEBEKE (notaire) (jusqu'au 30 septembre 2025), Elke VAN OVERWAELE (VBO) et Jean-Pierre VINCKE (réviseur d'entreprises honoraire). Ces personnes siègent à titre personnel et n'engagent pas l'institution dont elles sont, le cas échéant, issues.

Secrétariat :

Steven DE BLAUWE (jusqu'au 12 décembre 2025), Clément DE BRUYN, Camille LUXEN et Katrien VAN TILBORG (depuis le 12 décembre 2025)



Mission

La Commission juridique fournit une assistance technique dans le domaine juridique aux organes et aux autres commissions de l'Institut en procurant des avis et en collaborant à l'élaboration de la doctrine. La Commission juridique se penche également sur les (projets d') avis de la Fondation ICCI qui lui sont soumis à la demande des administrateurs de la Fondation ICCI.

La Commission juridique associe des membres réviseurs d'entreprises et non réviseurs d'entreprises, notamment des personnes issues du monde académique, du barreau, du notariat, des autorités publiques et de divers autres segments de la société. Cette diversité dans la composition de la Commission en fait un lieu unique d'échange d'idées et d'expériences.

Les questions examinées par la Commission juridique ont souvent trait au droit des sociétés et des associations ou aux réglementations concernant l'organisation de la profession de réviseur d'entreprises. En outre, la Commission juridique porte son attention, d'initiative ou à la demande d'autres organes ou commissions de l'Institut ou des administrateurs de la Fondation ICCI, sur toute question de nature juridique en lien avec le révisorat d'entreprises.

Commission juridique

Thèmes centraux 2025 :

- Mission d'assurance des informations de durabilité
- Code des sociétés et des associations (CSA)
- Interprétation des missions spéciales dans le CSA

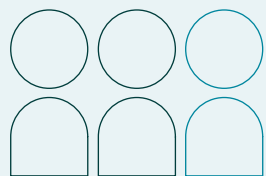


Activités

En 2025, la Commission juridique s'est réunie six fois afin d'examiner les sujets suivants :

- Impact de l'entrée en vigueur du Livre VI du Code civil sur la profession ;
- Le secret professionnel du réviseur d'entreprises ;
- Impact de la directive relative à l'assurance des informations en matière de durabilité sur les missions révisorales ;
- Décharge du commissaire / du réviseur d'entreprises chargé de la mission d'assurance en matière de durabilité ;
- Analyse d'impact du « package Omnibus » sur les entreprises tombant sous le champ d'application de la directive relative à l'assurance des informations en matière de durabilité ;
- Notion de « personne politiquement exposée » dans les entreprises publiques ;
- Scission partielle – attribution asymétrique d'actions ;
- Apport en nature – sous-évaluation ;
- Format ESEF – date du rapport de commissaire ;
- ISQM – publication du résultat de l'auto-évaluation du système de gestion de la qualité ;
- Assemblée générale – réponses du commissaire et étendue des pouvoirs visés à l'art. 3:101 CSA ;
- Dissolution volontaire d'une petite ASBL – étendue de la mission du commissaire ;
- Dissolution et clôture immédiate de la liquidation – conclusion du rapport ;
- Assurance des informations de durabilité – possibilité de nommer plusieurs représentants permanents ;
- Champ d'application territorial des services non-audit interdits.

Commission ESG



Composition

Président :

Patrick VAN IMPE (jusqu'au 25 avril 2025)

William RUTTEN (depuis le 1^{er} mai 2025)

Vice-président :

Marc DAELMAN

Membres :

Mohammed BOUMALEK (à partir du 1^{er} octobre 2025), Harry EVERAERTS, Déborah FISCHER, Maaïke 'T JAMPENS, Sofian MILAD, Steven MULKENS, Marleen MANNEKENS (Représentante de la Commission Normes), Jabo MUTSINZI (à partir du 1^{er} octobre 2025), Dries OOSTERLINCK (à partir du 1^{er} octobre 2025), William RUTTEN (Représentant de la Commission normes) (jusqu'au 1^{er} mai 2025), Veerle SABLON (Représentante de l'IREFI) (jusqu'au 1^{er} octobre 2025), Sébastien SCHUEREMANS, Liesbet VANDENABEELE, Koen VAN EUPEN et Laurence VAN EYKEN (à partir du 1^{er} octobre 2025)

Coordination :

Stéphanie QUINTART



Commission ESG

Groupes de travail rapportant à la commission :

- Modèles CSRD
- Futur des BAS

Mission

La Commission ESG suit de près les développements politiques et législatifs en matière de reporting de durabilité (ESG) et veille à élaborer de la guidance en matière de reporting de durabilité et d'assurance de l'information en matière de durabilité. La Commission est également chargée d'organiser, via un groupe de travail dédié à cet effet, les *Belgian Awards for Sustainability Reports* (BAS) et assiste la Commission Formation dans l'élaboration du programme de formation ESG de l'IRE. Enfin, la Commission entend promouvoir le rôle du réviseur d'entreprises en matière d'assurance volontaire et l'élaboration des rapports de durabilité.

Publications 2025

La Commission ESG a publié les documents suivants en 2025, dont certains sur proposition du groupe de travail « Modèles CSRD » :

- Notes techniques :
 - [Note technique concernant la publication d'informations en matière de durabilité par les sociétés et groupes visées par la loi du 2 décembre 2024 transposant la CSRD](#) (19 février 2025)
 - [Note technique concernant la mission relative à l'assurance de l'information en matière de durabilité \(CSRD\)](#) (9 février 2025 et mise à jour 10 avril 2025)
- Exemple de lettre d'affirmation pour la mission d'assurance limitée de l'information (consolidée) en matière de durabilité – ISAE 3000 : [voir le site de l'ICCI](#) - 25 mars 2025
- [Enseignements tirés de la première vague CSRD : que révèlent les rapports d'assurance limitée](#) – 3 novembre 2025
- [Key takeaways : enseignements de la première vague CSRD et des rapports d'assurance limitée](#) – 7 novembre 2025
- [Modèle de rapport du commissaire/réviseur d'entreprises relatif à la mission d'assurance limitée de l'information \(consolidée\) en matière de durabilité – Norme ISAE 3000 \(Révisée\) et de l'exemple de lettre de mission « Mission d'assurance limitée \(ISAE 3000 \(Révisée\) », annexés à la \[Norme d'exercice professionnel spécifique relative aux missions d'assurance de l'information \\(consolidée\\) confiées par la loi au réviseur d'entreprises – approuvée par le CSPE\]\(#\) et le Ministre de l'économie \(9 décembre 2025\).](#)
- [Nouvelle brochure ESG – Résultats de l'analyse de benchmark des rapports CSRD 2024](#) – publiée fin décembre 2025
- Mise à jour de la page ESG du site internet de l'IRE et publication régulière d'actualités ESG : [ESG](#)
- Création d'une plateforme reprenant tous les documents utiles en matière d'ESG pour les réviseurs d'entreprises : [Plateforme ESG – ressources et outils pour la profession](#)



Autres activités 2025

- Élaboration **d'un guide d'information ESG consacré à la stratégie et à la communication** en matière de durabilité. La durabilité est un thème d'actualité non financier en constante évolution. Malgré le report temporaire de certaines échéances de la CSRD via la directive dite « *Stop the clock* », transposée dans une loi début décembre 2025, les entreprises sont encouragées à poursuivre leurs efforts en matière de structuration, de transparence et de qualité des informations de durabilité. Ce guide a été conçu pour accompagner les entreprises et associations dans cette démarche et sera publié en janvier 2026.
- Suivi des **développements européens** concernant le paquet Omnibus, le règlement Quick fix modifiant tous deux la CSRD, l'adoption des normes ESRS simplifiées et analyse de l'impact sur le cadre législatif et normatif belge.
- **Mise à jour de la note technique concernant la publication d'informations en matière de durabilité** par les sociétés et groupes visés par la loi du 2 décembre 2024 transposant la CSRD, afin de tenir compte de la directive « *Stop the clock* ». Cette note technique sera publiée début 2026.
- Assistance à l'élaboration du programme de formation ESG de l'IRE.
- Organisation des *Belgian Awards for Sustainability Reports (BAS)* : [Winners 2025](#).
- Organisation des Workshops dans le cadre des BAS : [Workshops](#).
- Participation des membres à divers événements, séminaires, conférences pour représenter l'IRE en qualité d'orateur sur des thématiques liées au rôle du réviseur d'entreprises dans le cadre de la CSRD et à l'assurance de l'information en matière de durabilité.
- Participation de certains membres à la Review Team CSRD-ESG de l'ICCI.



BAS
Belgian Awards For
Sustainability Reports

BAS 2025



IBR-IRE



24^e édition des Belgian Awards For Sustainability Reports (BAS)

Depuis plus de 27 ans, l'IRE récompense les meilleurs efforts en matière de reporting de durabilité en Belgique à travers son initiative les *Belgian Awards for Sustainability Reports* (BAS). Les gagnants de cette année sont :

- **Orac** : Meilleur premier rapport de durabilité ;
- **Recticel** : Meilleur rapport de durabilité dans la catégorie « Organisations soumises à la loi sur la CSRD » ;
- **Lamifil** : Meilleur rapport de durabilité dans la catégorie « Grandes organisations n'entrant pas dans le champ d'application de la loi sur la CSRD » ;
- **Bematrix** : Meilleur rapport de durabilité dans la catégorie « PME et autres organisations » ;
- **VPK** : Rapport de durabilité le plus lisible et le plus accessible (élu par vote du public).

Un total de 74 organisations - un nouveau record ! - ont soumis leurs rapports au concours et la cérémonie de remise des prix a rassemblé quelque 300 personnes intéressées.

À l'origine un prix de l'environnement, les BAS sont devenus le seul prix mettant en avant les rapports de durabilité en Belgique. L'édition 2025 revêt une importance particulière, car elle s'inscrit dans un contexte de transition régle-

mentaire, marqué par la transposition de la directive CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) dans le droit belge fin 2024, ainsi que par les propositions Omnibus qui ont dominé l'actualité en 2025 et continuent de le faire.

Dans ce contexte, l'IRE a adapté l'organisation des BAS en modifiant la composition du jury, désormais constitué exclusivement de membres totalement indépendants de la profession de réviseur d'entreprises, et en ajustant les critères d'évaluation utilisés par les membres du jury, en s'inspirant de la méthodologie de reporting ESRS la plus récente.

Les critères ont été conçus pour démontrer la valeur ajoutée des BAS pour les organisations participantes. Ils mettent l'accent sur l'impact et la performance, tout en restant alignés sur l'objectif général de promouvoir les bonnes pratiques en matière de transparence et de clarté dans le reporting des impacts, risques et opportunités (IRO) d'une organisation. Deux jeux de critères ont été élaborés sur cette base : l'un pour les organisations soumises à la CSRD, l'autre pour celles qui ne le sont pas.

Tous les rapports soumis au jury ont fait l'objet d'un

pré-dépouillement réalisé par des membres de l'IRE (sur la base des aspects de performance repris dans les critères). Cela a permis d'établir une présélection de rapports de durabilité (par catégorie), qui ont ensuite été évalués par les membres du jury.

Le jury des BAS est composé de représentants d'organismes publics, ainsi que des milieux académiques et économiques. Les membres du jury, y compris le président, sont tous indépendants de la profession de réviseur d'entreprises. Ces dernières années, les gagnants des éditions précédentes ont été invités à participer au jury de l'édition suivante, car ils ne peuvent pas soumettre de rapport l'année suivant leur victoire.



Awards for the Best Sustainability Report



Durabilité au sein de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises

En 2025, l'IRE a entamé un exercice structuré visant à définir la place de la durabilité dans son fonctionnement et dans sa mission d'intérêt public. Étant donné le rôle spécifique de l'IRE, son impact sociétal ne se situe pas tant au niveau de sa propre organisation (qui compte environ 30 collaborateurs), mais principalement dans l'influence qu'il exerce sur les pratiques professionnelles, les compétences et l'intégrité d'environ 1.000 réviseurs d'entreprises. À travers ceux-ci, cet impact s'étend ensuite aux entreprises avec lesquelles ils sont en contact et qu'ils contrôlent, ainsi qu'aux utilisateurs des informations financières et de durabilité contrôlées.

Pour l'IRE, la durabilité est donc essentiellement liée à la confiance dans la fonction de réviseur d'entreprises, à la transparence et à la bonne gouvernance, à l'élaboration de normes professionnelles, de recommandations, de notes techniques et d'avis, ainsi qu'à la dispensation de formations adéquates destinées aux réviseurs d'entreprises, aux stagiaires et à divers acteurs concernés. Sur la base d'une première analyse interne préliminaire, l'Institut considère les domaines suivants

comme particulièrement pertinents :

Confiance dans la profession d'audit et rôle de l'Institut

L'IRE joue un rôle central dans le soutien à la crédibilité du contrôle légal. Par l'élaboration de normes, recommandations, notes techniques et avis, ainsi que par la formation et le dialogue avec ses principales parties prenantes (réviseurs d'entreprises, entreprises, représentants du personnel, autorité de supervision, pouvoirs publics), il contribue au maintien de la confiance dans l'information financière et de durabilité contrôlée.

Éthique, indépendance et intégrité professionnelle

L'IRE promeut une culture éthique forte au sein de la profession au moyen de règles déontologiques, de doctrine interprétative et de formations. L'indépendance et l'intégrité forment en effet le cœur de la mission d'intérêt public du réviseur d'entreprises et constituent une garantie pour la protection des utilisateurs de l'information financière et de durabilité.

Qualité et accessibilité de la Formation permanente

La formation permanente est une mission essentielle de l'IRE. Des formations de haute qualité et pertinentes – adaptées aux défis changeants pour la profession, notamment en matière de reporting de durabilité et d'assurance – renforcent l'expertise et la préparation de la profession dans un cadre réglementaire en évolution rapide. La création et le fonctionnement de la Commission ESG soulignent l'importance que l'Institut accorde à la durabilité dans la gouvernance des entreprises et au rôle que la profession peut jouer dans le renforcement d'un reporting de durabilité crédible et pertinent.

Gouvernance et transparence

Une délimitation claire des rôles entre l'IRE et les autorités de supervision contribue à la sécurité juridique, à l'indépendance et à un fonctionnement équilibré du modèle de supervision en Belgique.

L'Institut juge également essentiel de rendre compte de manière transparente de l'utilisation des cotisations des

membres et de la manière dont les décisions politiques sont prises.

Protection des données et cybersécurité

En tant qu'organisation professionnelle traitant des informations sensibles, l'IRE reconnaît l'importance de la protection des données à caractère personnel et de la fiabilité des systèmes numériques utilisés par l'Institut.

Accessibilité et attractivité de la profession

L'ancrage durable de la profession d'audit nécessite une attention particulière pour l'attractivité, l'entrée en stage, la formation, la diversité et le développement des collaborateurs internes, futurs professionnels et stagiaires, ainsi que le maintien de normes professionnelles élevées.

Climat

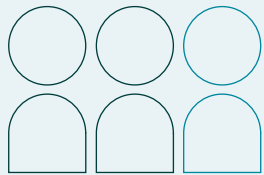
L'IRE reconnaît également sa responsabilité de gérer de manière proportionnée l'impact environnemental de son propre fonctionnement, y compris la consommation d'énergie et l'organisation d'événements professionnels.

L'IRE a décidé de réaliser une analyse de double matérialité (DMA) au second semestre 2026, afin d'analyser, préciser et étayer davantage les domaines prioritaires.

Cette démarche fournira une base structurée pour un futur reporting de durabilité volontaire, à travers lequel le Conseil de l'Institut souhaite témoigner du rôle exemplaire important de l'IRE en matière de durabilité et de transparence, notamment en rendant compte les progrès au moyen d'indicateurs de performance pertinents.



Commission Services à la profession



Composition

Président :

Olivier de BONHOME

Membres jusqu'au 30 septembre 2025 :

Lieven ACKE (expert technique), Christel DE BLANDER, David DE SCHACHT, Nicolas DUMONCEAU, Vincent ETIENNE, Sébastien JASPAR, Mélissa LUCAS, Christophe REMON, Amaury STAS de RICHELLE, Ken SNOEKS, Ilse VAN ASSCHE, Sébastien VAN DER FRAENEN

Membres à partir du 1^{er} octobre 2025 :

Lieven ACKE (expert technique), Christel DE BLANDER, Jean-Guy DIDIER, Nicolas DUMONCEAU, Sébastien JASPAR, Christophe REMON, Daan SCHOUTERDEN, Amaury STAS de RICHELLE, Ilse VAN ASSCHE, Sébastien VAN DER FRAENEN

Coordination :

Roby FELE

Commission Services à la profession

Mission

L'objectif de la Commission est de développer des services qui bénéficient à la profession de réviseur d'entreprises dans son ensemble.

La mission et les objectifs de la Commission Services à la profession peuvent être répartis entre les principaux thèmes suivants :

- Apporter son soutien aux cabinets d'audit par le développement de nouveaux services, d'outils et de guidances destinés aux cabinets ;
- Améliorer/moderniser les services et outils existants ;
- Élaborer des documents visant à promouvoir la profession auprès du grand public ; et
- Travailler en concertation avec d'autres instances.

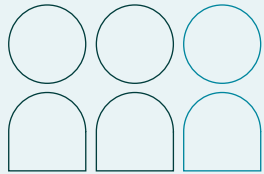
Activités 2025

- Collaboration avec la Fédération des notaires pour la réalisation d'un nouvel outil « *Manage my business* », une plateforme d'échange de documents entre les réviseurs et les notaires.
- Élaboration d'une nouvelle structure de la fonction de recherche des avis sur le site de l'ICCI. Il est désormais possible d'affiner les recherches en combinant plusieurs critères : type de mission, mot-clé et type de client.
- Élaboration de fiches pour les missions particulières afin de documenter les dossiers et qui peuvent éventuellement être intégrées à des logiciels de gestion des missions particulières.
- Via le groupe de travail « Cartography » : organisation d'un workshop à trois dates différentes afin de permettre aux réviseurs d'entreprises et à leurs collaborateurs de poser des questions pratiques sur la manière de soumettre l'« *Auditors Annual Cartography* » au CTR (BAOB) et à l'IRE.
- CompanyWeb : ajout d'un module supplémentaire à l'abonnement de CompanyWeb accessible via le portail de l'IRE. Cet abonnement permet l'extraction sous forme de fichier Excel des données de 1000 entreprises maximum par réviseur d'entreprises et par an. L'objectif est d'obtenir une série d'informations sur les clients et les entreprises, telles que :
 - Chiffres du bilan ;
 - Données à compléter dans la Cartography ;
 - Situation financière des entreprises ;
 - Code NACE ;
 - Autres informations complémentaires (par exemple, les limites de crédit).
- Publication sur le site de l'ICCI d'exemples de lettres de mission concernant les missions particulières : acomptes sur dividende, clôtures de liquidation, norme titres, dissolutions-liquidations.
- PEPPOL : développement d'un outil pratique permettant d'exporter les factures PEPPOL vers un fichier Excel, ce qui simplifie considérablement les travaux d'audit. Le fichier Excel contient un aperçu de toutes les factures sur la période demandée. Chaque facture est représentée sur une ligne et reprend les informations globales de la facture (identité du fournisseur et du client, montant global HTVA, montant de la TVA et montant global TVAC, etc.), ainsi que les informations détaillées sur les factures.
- Création d'un nouveau groupe de travail sur les intelligences artificielles qui abordera l'impact de l'intelligence artificielle sur les travaux du réviseur d'entreprises, l'attitude à adopter face à l'utilisation de l'IA par les clients et les cabinets d'audit, etc.
- Mise en place d'une procédure d'assistance de la famille en cas de décès d'un réviseur d'entreprises.
- Via le groupe de travail « ISA » : en collaboration avec la Commission des normes de l'IRE, préparation de nouveaux outils destinés à faciliter la mise en œuvre d'un audit ISA efficient au sein des cabinets de révision avec l'objectif de fournir de la guidance et des modèles de documents de travail par thème. En 2025, les outils suivants ont été publiés :
 - Publication d'une mise à jour de la Checklist A2 - Procès-verbal des discussions/entretiens avec l'équipe d'audit dans les outils ICCI ([Outils pour un audit ISA efficient](#)) en lien avec le nouvel outil relatif au procès-verbal des discussions/entretiens avec l'équipe d'audit ;

- Publication d'un outil sur le contrôle interne : cycle des achats, cycle des ventes et cycle du personnel ([Outils pour un audit ISA efficient](#)) ;
- Publication d'un outil relatif à l'environnement IT - ISA 315 révisée ;
- Revue en cours des outils à développer ou à mettre à jour au cours du mandat actuel de trois ans ;
- Élaboration d'un tableau de synthèse des articles du CSA concernant les fusions dont l'objectif est de fournir rapidement les références légales pertinentes à ce type de mission et une indication de l'endroit où trouver l'information (publication prévue en 2026).
- Développement d'une guidance sur la valorisation des entreprises (publication prévue en 2026).
- Statistique des chiffres de la profession : depuis quelques années, sous l'impulsion de notre ancien Président, Thierry DUPONT, l'Institut édite des statistiques des chiffres de la profession (évolution du nombre de mandats, évolution des honoraires, valeur ajoutée contrôlée par le métier, ...). La Commission participe activement à l'élaboration de ces statistiques.



Commission Secteur Public



Composition

Président :

Eric VAN HOOF

Vice-Présidente :

Sara STEYAERT

Membres :

Lieven ACKE, Céline ARNAUD, Mohammed BOUMALEK, Els DECRUY, Gunther LOITS, Fernand MAILLARD, Jabo MUTSINZI, Jean NICOLET, Serge OCTAVE, Baudouin THEUNISSEN

Coordination :

Alexia CAUWE, Sandrine KOEUNE et Steven DE BLAUWE

Commission Secteur Public

Groupes de travail faisant rapport à la Commission

- Groupe de travail observatoire des marchés publics
- Groupe de travail single audit Communauté française et Région wallonne

Mission

La Commission Secteur Public s'inscrit pleinement dans le rôle sociétal de l'IRE, en plaçant l'intérêt général au cœur de ses actions.

Consciente du rôle que joue la profession dans la gouvernance publique, la Commission s'engage à valoriser activement cette contribution et à en démontrer l'impact concret.

Pour ce faire, la Commission :

- déploie des initiatives dans les Régions et Communautés, en renforçant les partenariats avec les acteurs clés du secteur public et en se positionnant comme interlocutrice de référence auprès du législateur ;
- stimule le dialogue entre réviseurs d'entreprises, la Cour des comptes et l'ensemble des acteurs du contrôle et des parties prenantes, notamment lors de la Journée du Secteur Public, afin de construire une communauté professionnelle soudée, proactive et informée des dernières évolutions et tendances du secteur.

La mission principale de la Commission

Positionner la profession comme acteur de contrôle incontournable dans le secteur public :

- elle analyse le rôle actuel et futur du réviseur d'entreprises dans le cadre des activités d'audit dans le secteur public, en vue de renforcer l'efficacité et la cohérence des contrôles ;
- elle favorise la rationalisation des efforts des différents acteurs de contrôle et encourage une transparence accrue dans la gestion du secteur public.

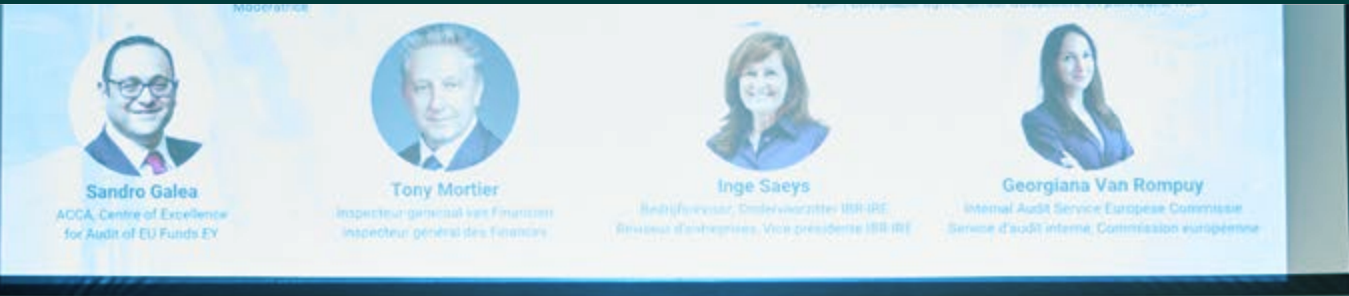
Enfin, la Commission développe des programmes de formation ciblés permettant aux confrères d'acquérir les compétences nécessaires pour mener à bien des missions de qualité dans le secteur public.

Groupe de travail observatoire des marchés publics

Le groupe de travail observatoire des marchés publics vise à soutenir les pouvoirs adjudicateurs lors de la rédaction du cahier spécial des charges de désignation d'un réviseur d'entreprises. Différents modèles de cahier spécial des charges ont été développés et adaptés en fonction des secteurs (classiques ou spéciaux). Le groupe de travail actualise les outils disponibles sur le site internet de l'IRE en fonction des évolutions législatives.

Groupe de travail single audit Communauté Française et Région wallonne

Le groupe de travail single audit Communauté française et Région wallonne a pour objectif d'accompagner la Communauté française et la Région wallonne dans le développement du single audit. Pour ce faire, le groupe de travail se réunit sur base périodique afin de réunir les acteurs (du contrôle) concernés, suivre les évolutions législatives au sein des deux entités fédérées, et développer des instruments utiles au bon déroulement d'un single audit (e.g. feuille de route reprenant les tâches et responsabilités de chaque acteur du contrôle).



Sandro Galea
ACCA, Centre of Excellence
for Audit of EU Funds EY

Tony Mortier
Inspecteur-generaal van Financien
inspecteur-generaal des Finances

Inge Saeys
Bedrijfsrevisor, Ondernemingsraad IBR-IRF
Bureau d'entreprises, Vice-presidente IBR-IRF

Georgiana Van Rompuy
Internal Audit Service European Commission
Service d'audit interne, Commission européenne



Activités 2025

En 2025, les sujets suivants ont été abordés :

- Organisation de la cinquième édition de la Journée du Secteur Public ;
- Suivi de l'Observatoire des marchés publics ;
- Présence dans divers organes de concertation (groupe de pilotage single audit, comité de concertation pour la Région de Bruxelles-Capitale, etc.) ;
- Accords relatifs au single audit (Afsprakennota) en Flandre et en Région Bruxelles-Capitale.

La cinquième édition de la Journée du Secteur Public qui a eu lieu le 9 décembre 2025 a rencontré un franc succès avec plus de 200 participants.

La matinée s'est ouverte avec quatre workshops interactifs, chacun dédié aux défis et opportunités propres au fédéral et aux entités fédérées.

L'après-midi, une séance plénière a réuni plusieurs intervenants de premier plan, mettant en lumière les analyses récentes de la Cour des comptes et les enjeux actuels du secteur, tels que l'intelligence artificielle. La journée s'est clôturée par un débat consacré au contrôle des subventions en Belgique et au-delà des frontières.

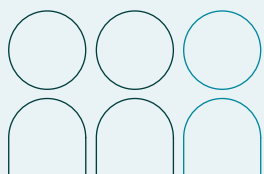
Au cours de cette cinquième édition de la Journée du Secteur Public, le président de l'IRE a délivré cinq messages clés :

- La nécessité d'accroître l'uniformité des règles comptables et d'évaluation, afin qu'elles soient interprétées de manière cohérente au sein des différentes entités fédérées ainsi qu'au niveau fédéral ;
- Le caractère incontournable d'un renforcement du contrôle des subventions ;

- La montée en puissance de la digitalisation, l'intelligence artificielle et l'agentic AI, témoignant d'une transformation en pleine accélération ;
- Un rôle accru pour l'IRE dans l'écosystème financier public ;
- Un appel pour une action collective afin de faire évoluer ensemble le secteur public vers plus de transparence, d'efficacité et d'équité.

Tous les slides des workshops, ainsi que ceux de la session plénière, peuvent être consultés sur le [site web de la Journée du Secteur Public](#).

Commission Secteur non marchand



Composition

Président :

Olivier de BONHOME (jusqu'au 30 septembre 2025)

Fernand MAILLARD (à partir du 1^{er} octobre 2025)

Membres jusqu'au 30 septembre 2025 :

Olivier de BONHOME (Président), Didier BERNARD, Chantal BOLLEN, Laurent DETHIER, Jean-Guy DIDIER, Jean FOSSION, Koen KEUPPENS, Michel LECOQ, Peter LENOIR, Fernand MAILLARD, Guy MEERBERGEN, Jean-François NOBELS.

Membres à partir du 1^{er} octobre 2025 :

Fernand MAILLARD (Président), Didier BERNARD, Chantal BOLLEN, Mohammed BOUMALEK, Olivier de BONHOME, Emiel DE SMEDT, Marie DELACROIX, Jean-Guy DIDIER, Ghislain DOCHEN, Michel LECOQ, Peter LENOIR, Catherine MONSIEUR, Jabo MUTSINZI, Jean-François NOBELS, Jérôme RUELLE, Darya SHKRED, Sara STEYAERT.

Coordination :

Roby FELE et Sandrine KOEUNE

Commission Secteur non marchand

Organes rapportant à la Commission

- Groupe de travail « ONG »
- Groupe de travail « Hôpitaux »
- Cellule de coordination « Partis politiques »

Mission

La Commission non marchand a pour objectif de fournir des solutions aux problématiques rencontrées par la profession dans le secteur non marchand et de développer les missions de la profession dans le secteur.

Activités 2025

Commission « Secteur non marchand » :

- Suivi de l'actualité, des problématiques et de la documentation établie en rapport avec le Secteur non marchand.
- Établissement d'une fiche explicative sur les marchés publics dans le Secteur non marchand (publication prévue dans le courant de 2026).
- Établissement d'une brochure sur les dissolutions et liquidations des associations et fondations (publication prévue dans le courant de 2026).

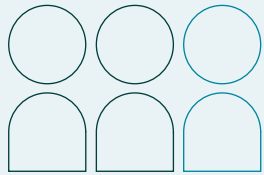
Via le GT ONG :

- Discussions en cours avec la DGD et les fédérations d'ONG afin d'apporter des modifications au rapport ISRS 4400 quant à la justification financière du programme des ONG accréditées par la DGD et établi en vertu de l'article 47 de l'arrêté royal du 11 septembre 2016 concernant la coopération non gouvernementale. Une version révisée de ce modèle de rapport sera publiée dans le courant de l'année 2026.

Via le GT hôpitaux :

- Suivi des arrêtés royaux portant sur la comptabilité des hôpitaux afin de régler la problématique de la non-équivalence des arrêtés royaux susmentionnés et les dispositions du Code des sociétés et des associations (ASBL).
- Suivi du groupe de travail du Conseil fédéral des Établissements hospitaliers (CFEH) sur la comptabilité des hôpitaux via la présence de Jean-François NOBELS.
- Contacts avec la BNB pour une éventuelle mise à disposition d'un schéma de compte spécifique aux hôpitaux.

Commission des questions comptables



Composition

Président :

Alexis VAN BAVEL



Membres jusqu'au 30 septembre 2025 :

Lieven ACKE, Carlo-Sébastien D'ADDARIO, Anke DE BACKER, Michel DE WOLF, Stéphane DELAUNAY †, Xavier DOYEN, Carl ROMBAUT, Elena SHIBKOVA, Frank VANDELANOTTE, Jean Pierre VINCKE et Luc VLECK.

Membres - Nouvelle composition à partir du 1er octobre 2025 :

Lieven ACKE, Anke DE BACKER, Stefaan DE CONINCK, Michel DE WOLF, Xavier DOYEN, Carl ROMBAUT, Elena SHIBKOVA, Frank VANDELANOTTE, Jean Pierre VINCKE et Luc VLECK.

Experts techniques jusqu'au 30 septembre 2025 :

Stefaan DE CONINCK, Jean-Guy DIDIER, Fernand MAILLARD et Stijn VERHOEVEN.

Experts techniques à partir du 1er octobre 2025 :

Jean-Guy DIDIER, Fernand MAILLARD, Marleen MANNEKENS et Stijn VERHOEVEN.

Coordination :

Christophe D'HONDT et Roby FELE

Commission des questions comptables

Mission

La Commission des questions comptables a pour vocation d'impliquer le réviseur d'entreprises dans l'établissement des nouvelles lois, règles, normes et avis en matière comptable, et plus particulièrement des dispositions légales et réglementaires qui revêtent un intérêt général et qui ont trait à la profession de l'audit.

Activité 2025

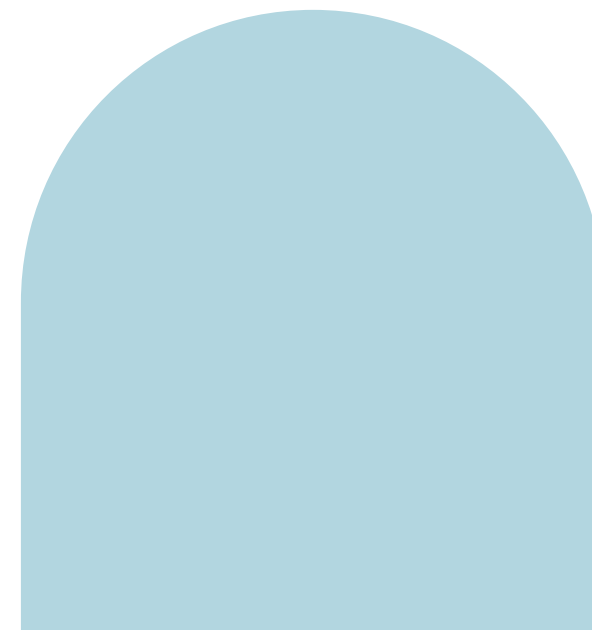
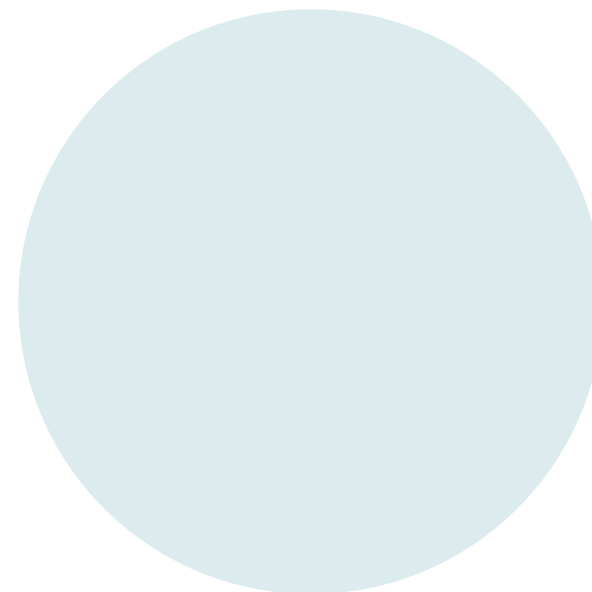
L'arrêté royal organique, dans sa version coordonnée du 23 mai 2018, relatif à la création de la Commission des Normes Comptables (CNC), prévoit que les membres sont nommés pour une durée de six ans. Les mandats en cours sont arrivés à échéance à la fin de l'année 2024 et le Conseil des ministres du 28 novembre 2025 a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination des membres de la CNC. En mars 2026, Marleen MANNEKENS a été nommée membre de la CNC en tant que représentante de l'IRE.

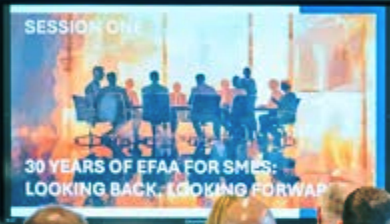
Durant cette période transitoire, la CNC n'a pas publié de nouveaux projets d'avis, se limitant principalement à la mise à jour d'avis existants, avec pour objectif essentiel l'adaptation des références légales. Cette situation exceptionnelle a entraîné un ralentissement de l'activité

de la Commission des questions comptables.

Néanmoins, des échanges informels entre la CNC, l'ITAA et l'IRE dans le cadre de la taskforce regroupant les trois organisations ont été maintenus.

La Commission suit également l'évolution des initiatives législatives et normatives internationales - sans se prononcer sur la question - et ce, grâce à la présence de certains de ses membres dans le *Accounting Working Party* de *Accountancy Europe* et à sa participation aux débats ouverts de l'IFAC. En outre, la Commission suit les travaux réalisés par l'EFRAG via une coordination avec la CNC.





8

Relations internationales

Relations internationales

En 2025, l'IRE a poursuivi le renforcement de sa présence et de son influence au sein des principales organisations professionnelles internationales et européennes. Cette stratégie continue vise à assurer à la profession un accès privilégié aux meilleures pratiques, à l'information stratégique et aux réseaux internationaux, tout en contribuant activement aux débats et aux évolutions qui structurent l'avenir de l'audit.

Dans un souci d'efficacité et de pertinence, l'IRE a également procédé à une réévaluation de certaines participations afin de concentrer ses ressources sur les plateformes offrant la plus forte valeur ajoutée pour la profession.

International Federation of Accountants (IFAC)

L'IRE demeure un acteur engagé au sein de l'IFAC, organisation faîtière de la profession au niveau mondial.

En novembre 2025, Inge VANBEVEREN, Secrétaire générale de l'IRE, et Eric VAN HOOF, Président de l'IRE, ont représenté l'Institut aux réunions de l'IFAC qui se sont tenues à Mexico.

Ces rencontres ont porté sur les grands défis de la profession, notamment l'évolution des normes internationales, la transformation du métier sous l'effet de la digitalisation, le développement des audits de durabilité, l'émergence des acteurs de « private equity » ainsi que l'attractivité de la profession.

Par ailleurs, dans la continuité de l'engagement historique de l'IRE en faveur du développement de la profession dans les pays émergents, l'Institut, sous la houlette de Messieurs Michel DE WOLF, Président honoraire, et Fernand MAILLARD, Vice-président honoraire, a accompagné en 2025 l'ONEC de la République Démocratique du Congo dans la préparation et l'introduction de sa candidature en qualité de membre associé de l'IFAC. Les nombreuses formations techniques organisées par l'IRE ainsi que le soutien technique et institutionnel fourni par l'Institut ont contribué au succès de cette candidature au statut de membre associé de l'IFAC.

Travaux du Groupe d'Édimbourg

L'IRE a poursuivi sa participation active aux travaux du Groupe d'Édimbourg, qui rassemble des organisations membres de l'IFAC partageant la volonté de défendre les intérêts des cabinets de petite et moyenne taille ainsi que des pays en développement, tout en tenant compte des besoins spécifiques des PME.

Ces échanges ont permis à l'IRE de contribuer concrète-



ment aux réflexions internationales sur l'évolution de la profession et l'adaptation des normes aux réalités des structures de taille plus modeste.

Accountancy Europe (AE)

L'IRE a poursuivi sa participation active aux différentes réunions et groupes de travail d'Accountancy Europe, confirmant ainsi son rôle au cœur des réflexions européennes sur l'audit, la comptabilité, la durabilité, la gouvernance d'entreprise, la déontologie et l'attractivité de la profession.

Il convient de souligner que Tom MEULEMAN, Président honoraire de l'IRE, a vu son mandat prolongé au Board d'Accountancy Europe, ce qui témoigne de la reconnaissance de son expertise et de la contribution constante de l'IRE aux travaux stratégiques de cette organisation.

European Federation of Accountants and Auditors For SMEs (EFAA)

L'IRE a été représenté par Marc BIHAIN à l'Assemblée générale et au séminaire de l'EFAA, organisés à Marseille du 21 au 23 mai 2025.

Ces réunions ont permis d'approfondir les échanges sur les enjeux spécifiques aux cabinets de petite et moyenne taille, notamment en matière d'évolution des normes professionnelles, de durabilité, d'adaptation aux nouvelles technologies et d'organisation des cabinets.

FIDEF

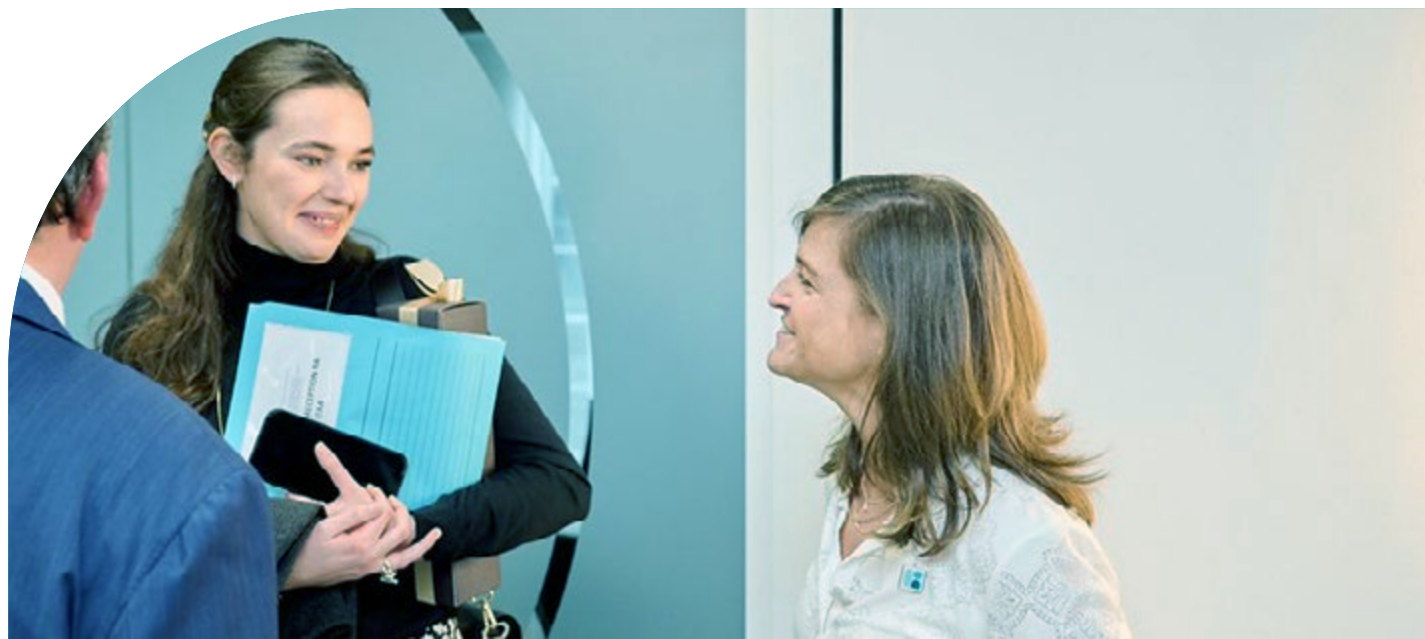
En 2025, l'IRE a poursuivi sa participation aux travaux de la Fédération Internationale des Experts-comptables et Commissaires aux Comptes Francophones (FIDEF), une structure essentielle d'échange et de coopération au sein de la communauté professionnelle francophone.

En septembre 2025, Monsieur Fernand MAILLARD, Vice-président honoraire de l'IRE, est devenu le représentant des instituts belges au sein du Conseil de la FIDEF, renforçant ainsi la position et l'influence de la Belgique dans les travaux stratégiques de la fédération.

Congrès de l'OEC

L'IRE a participé au Congrès de l'Ordre des Experts-Comptables, organisé à Lyon en septembre 2025.

Ce rendez-vous majeur de la profession a permis d'approfondir les échanges sur les évolutions réglementaires,





la transformation numérique de la profession, l'audit de durabilité et l'attractivité du métier.

CNCC - Assises

En décembre 2025, Marc BIHAIN et Eric VAN HOOFF ont représenté l'IRE aux Assises de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC), organisées à Bordeaux.

Cet événement a offert une plateforme privilégiée de dialogue sur l'évolution du cadre réglementaire et sur les défis structurels auxquels les professionnels de l'audit sont confrontés.

Contacts bilatéraux

Au cours de l'année 2025, plusieurs échanges bilatéraux ont été menés avec les instituts des pays limitrophes, notamment avec l'IRE Luxembourg, la CNCC en France et la *Nederlandse Beroepsorganisatie van Accountants* (NBA) aux Pays-Bas.

Ces contacts constituent un levier stratégique essentiel pour la défense des intérêts de nos membres, en favorisant la concertation, le partage d'expertise et la coordination sur les enjeux communs à la profession.

Réorientation stratégique : retrait du PAEE

Sur décision du Conseil de l'IRE, l'Institut a mis fin, en 2025, à sa participation aux réunions du *Professional Accountancy Education Europe* (PAEE), la valeur ajoutée de ce groupe de travail étant jugée insuffisante au regard de ses objectifs stratégiques.

Cette décision s'inscrit dans une démarche de rationalisation et de recentrage des engagements internationaux de l'IRE sur les structures offrant la plus forte valeur ajoutée pour la profession.





IBR-IRE

Instituut van de
Bedrijfsrevisoren
Institut des Réviseurs
d'Entreprises

E.R. : Inge VANBEVEREN // Secrétaire générale IRE // Boulevard Roi Albert II 19, 1210 Bruxelles // info@ibr-ire.be

Consultez le site internet de l'IRE : www.ibr-ire.be